

Un nouveau centre de Colonisation

4-57
L'ABITIBI

PAR

L'abbé IVANHOE CARON,

MISSIONNAIRE-COLONISATEUR

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

QUEBEC.



PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE L'HON. HONORÉ MERCIER,
Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries
QUÉBEC, 1913.

Un nouveau centre de Colonisation

L'ABITIBI

PAR

L'abbé IVANHOE CARON,

MISSIONNAIRE-COLONISATEUR

HÔTEL DU GOUVERNEMENT

QUEBEC.



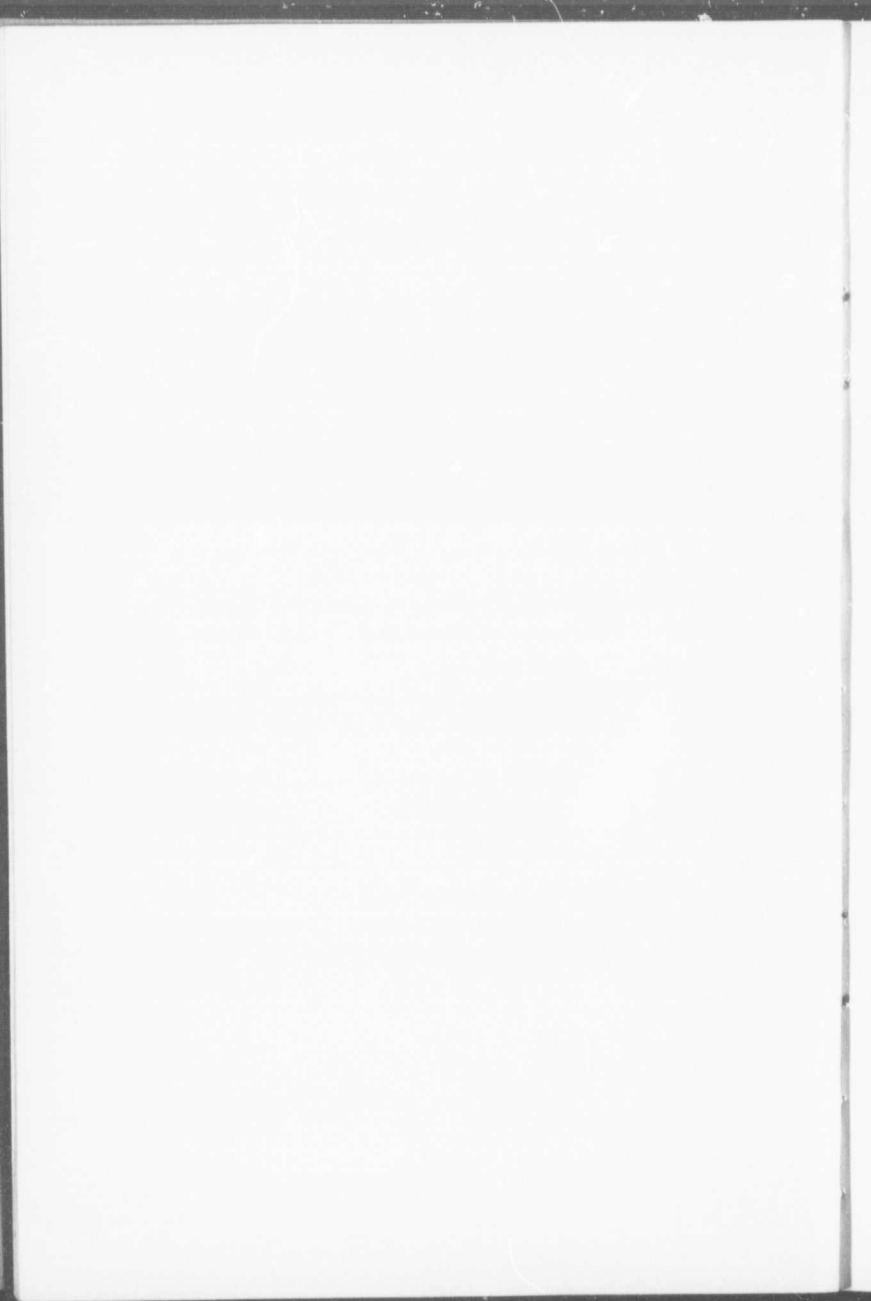
PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE L'HON. HONORÉ MERCIER,
Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries
QUÉBEC, 1915.



PERSONNEL

DU MINISTÈRE DE LA COLONISATION DES MINES ET DES PÊCHERIES

- L'HON. M. HONORÉ MERCIER, *Ministre.*
- M. S. DUFAULT, *Sous-Ministre.*
- M. HENRI BEAUDRY, *Secrétaire particulier.*
- M. ARTHUR GAGNON, *Comptable.*
- M. E. NORMANDEAU, *Assistant-Ingénieur et inspecteur des travaux de colonisation.*
- M. GEORGES BELLEAU, *Secrétaire du service de la colonisation.*
- M. THEO. DENIS, *Surintendant et ingénieur du service des mines.*
- M. A. O. DUFRESNE, *Asst.* " " " "
- M. J.-X. MERCIER, *Secrétaire du service des mines.*
- M. HECTOR CARON, *Surintendant du service de la chasse et de la pêche.*
- M. E.-T.-D. CHAMBERS, *Officier spécial du service de la chasse et de la pêche.*
- M. J.-A. BELISLE, *Inspecteur du service de la chasse et de la pêche.*
- M. CHS. LABRECQUE, *Secrétaire du service du cadastre.*
- M. L.-E. CARUFEL, *Agent de colonisation à Montréal.*
- M. EMILE MARQUETTE, *Agent d'immigration à Montréal.*
- M. GEO. LEBEL, *Agent d'immigration à Québec.*



AVANT-PROPOS.

Les magnifiques espérances que l'on avait fondées sur le territoire nouveau de l'Abitibi, comme région de colonisation sont en frais de se réaliser.

La belle œuvre civilisatrice qui s'est accomplie autrefois par la colonisation des Cantons de l'Est, du lac St. Jean, de la région Labelle se répète aujourd'hui dans l'Abitibi.

De toutes les parties de la vieille province de Québec, des groupes nombreux de pionniers, défricheurs à l'âme vaillante et au bras vigoureux, se sont élancés vers le Grand-Nord pour y jeter les fondements des futures paroisses du Nouveau-Québec.

Les ressources illimitées de cette région au point de vue de l'agriculture, ne permettent pas de douter un seul instant de l'avenir brillant qui lui est réservé.

C'est vraiment le pays de l'avenir ; ce sera plus tard le château fort de notre nationalité.

“ Le Nord, disait en 1882, l'abbé Proulx (1) le Nord, voilà le
“ champ ouvert à l'activité des Canadiens-Français. Eux seuls ai-
“ meront à y vivre. Les populations étrangères que l'immigration
“ transatlantique vomit tous les ans par milliers sur nos bords, pré-
“ féreront toujours se diriger vers les prairies de l'Ouest, où les pre-
“ miers travaux de défrichement sont moins pénibles. La vigueur de
“ nos colons ne recule pas devant les arbres de la forêt, le climat leur
“ est salubre et leur tempérament est fait à la rigueur de nos hivers.
“ Sachons profiter du mouvement colonisateur qui agite le pays ;
“ que le gouvernement ouvre de bonnes voies de communications,
“ même qu'il ne craigne pas de pousser des lignes de chemin de fer
“ dans les régions de l'intérieur et avant longtemps, le surplus de
“ notre population aura remonté le cours de toutes les rivières, éche-

(1) L'abbé Proulx, — Au lac Abitibi. p. 73.

“ Ionnant des établissements continus sur les rives du St-Maurice, de
“ la Rouge, de la Lièvre, de la Gatineau et de l'Ottawa. Bientôt
“ des colons courageux, après avoir pénétré dans la chaîne des Lau-
“ rentides, parviendront aux larges plaines qui s'étendent le long de
“ la hauteur des terres et fonderont une succession non interrompue
“ de paroisses, depuis la vallée du lac St-Jean jusqu'aux rivages
“ lointains du lac Timiskaming.”

Aussi Mons. Rameau, qui savait regarder de loin, et qui a porté des jugements si justes sur le développement futur de la race française en Amérique, disait-il en 1854 (2).

“ Au premier abord les vastes régions désertes qui s'étendent au
“ nord du St-Laurent, dans le haut bassin de l'Ottawa, et qui se
“ prolongent au nord des grands lacs pour atteindre les immenses
“ territoires du Nord-Ouest, semblent être des pays infertiles et gla-
“ cés, qui se refusent à toute exploitation profitable. Il n'en est
“ rien cependant, la limite où peut s'arrêter le travail débile de
“ l'homme est encore bien plus reculée vers le nord, mais ces contrées
“ froides et d'un abord difficile, couvertes de neige une partie
“ de l'année ne séduisaient ni les émigrants européens, ni ceux des
“ Etats-Unis ; ils préféreraient les vastes plaines de l'Ouest avec leurs
“ grandes voies navigables, leur climat tempéré et leur culture plus
“ aisée. Ces émigrants d'ailleurs auraient été peu capables d'affron-
“ ter cette rudesse du sol et de la température ; le peu d'entre eux
“ qui se dirigent vers ces parages s'en déportent promptement et les
“ quittent presque toujours pour descendre vers une zone plus
“ chaude.

“ Ces immenses espaces semblent donc être destinés à l'expansion
“ des Canadiens-français, et c'est là le théâtre que la Providence
“ paraît avoir réservé à leur action. Là, pourront tranquillement
“ s'étendre leurs enfants sans que de longtemps encore aucun étranger
“ vienne se mêler à eux, et jusqu'aux limites de la culture possible,
“ ils pourront se développer en paix, avec leur langue, leur
“ caractère propre et toutes leurs habitudes.”

“ Dans ce temps là, comme le disait il y a près de quarante ans,
“ un conférencier prophétique, la patrie canadienne restreinte au
“ midi et au sud-ouest, s'étendra vers le Nord, embrassant des espaces

(2) E. Rameau.—La France aux colonies. p. 233.

“ plus vastes que ceux qu'elle occupe aujourd'hui. Le Nord sera
“ le domaine, la force de notre nationalité.” (3)

Emparons-nous donc au plus tôt de notre immense Nord pour y
établir le plus possible de nos compatriotes. C'est là qu'est l'aisance,
la fortune, l'avenir, le salut, car c'est là qu'est le territoire immense,
riche, le plus à notre portée et qu'aucun changement, qu'aucune
révolution politique ne pourra jamais sérieusement nous disputer.

IVANHOE CARON, Ptre.

*Missionnaire-colonisateur.
du Timiskaming et de l'Abitibi.*

(3) L'abbé Proulx.—Ouvrage cité, p. 74.





PREMIER PONT CONSTRUIT DANS L'ABITIBI.—Ce pont est situé sur le ruisseau " Peter Brown ", dans le 6ème rang du canton Figury.— Longueur 112 pieds.

DESCRIPTION DU PAYS

La région proprement dite de colonisation de l'Abitibi comprend environ trois millions d'acres de terre, éminemment propres à la culture des céréales.

Cet immense territoire est borné au nord par le 49^e parallèle ; à l'est, par la rivière Bell et le Lac Obaska ; au sud, par le grand lac Victoria, la rivière Ottawa, le lac Expanse, le lac des Quinze, le Timiskaming, à l'ouest par la province d'Ontario.

Il occupe à peu près le centre du grand plateau laurentien avec une élévation un peu au-dessous de la surface générale de ce plateau ; en effet, tandis que la hauteur moyenne du plateau laurentien est de 1000 à 2000 pieds au-dessus du niveau de la mer, dans l'Abitibi elle ne dépasse pas 1100 pieds.

Comme la ligne de la hauteur des terres traverse à peu près le centre de cette région l'écoulement des eaux se trouve divisé presque également entre le bassin du St-Laurent et celui de la Baie James.

Au sud de la ligne de séparation, les eaux de l'Abitibi sont drainées par le lac Barrière qui décharge dans le lac des Quinze, et par la rivière Kinojevis, qui coule dans le lac Expanse. Cette rivière prend sa source dans le canton Launay, près de la voie du Transcontinental : jusqu'à sa réunion à la rivière Kewagama, décharge du lac du même nom, elle s'appelle Villemontel ; sur son parcours elle reçoit les eaux des lacs Dufresnoy, Cléricy, Dufault, Rouyn, Kekeko, la Bruère et Caron. C'est une splendide route canotière.

Sur le versant nord, à l'ouest, le lac Abitibi reçoit les eaux de plusieurs rivières, dont les principales sont la rivière Haut Abitibi décharge du lac Duparquet, qui reçoit par la rivière Kanasuta les eaux des lacs Dasserat et Labyrinthe, la rivière Lasarre, décharge du lac Makamik, qui reçoit par la rivière Lois les eaux du lac du même nom, et par la rivière Bellefeuille, les eaux du lac Robertson.

Au centre la rivière Harricana, qui a une longueur de 360 milles dont les beaux lacs Lemoine, DeMontigny, LaMotte, Okikeska, Obalski, ne sont que des élargissements, reçoit une multitude de

petits affluents, et draine, dans sa course vers la baie James, un territoire de 11,000 milles carrés.

A l'est les rivières Natagan et Taschereau coulent dans la rivière Bell qui décharge elle-même, après un parcours de 176 milles, dans le lac Metagami, et de là dans la baie James, sous le nom de rivière Nottaway, après un parcours de 150 milles, drainant en tout un territoire de 36,500 milles carrés.

Comme on le voit les lacs et les rivières ne manquent pas dans cette partie de la province. Une particularité remarquable de cette région, c'est que les rivières, sont très larges et profondes, peu proportionnées au volume d'eau qu'elles transportent, tandis que les lacs qu'elles alimentent sont très plats. Ainsi la rivière LaSarre qui a un bassin de drainage d'environ 650 milles carrés, à une largeur de 200 à 300 pieds, et une profondeur de 25 à 30 pieds sur un parcours de plusieurs milles à partir de son embouchure dans le lac Abitibi, tandis que ce lac qui couvre une étendue de 335 milles carrés, à une profondeur moyenne de moins de 10 pieds ; de sorte que le chenal de la rivière LaSarre est de 15 pieds plus profond que le fond du lac Abitibi dans laquelle elle coule.

Ce phénomène s'expliquerait par le fait que le courant plus rapide dans la crue des eaux au printemps, aurait pour effet de déplacer une plus grande quantité du fond glaiseux et d'augmenter peu à peu sa profondeur.

SOL.

Les récentes études que l'on a faites du sol de l'Abitibi nous permettent maintenant d'établir sa formation et en même temps sa composition.

D'après l'opinion commune des géologues qui ont visité cette région, Mss. J.-F.-E. Johnston, W.-J. Wilson, du département géologique d'Ottawa, et A. Bancroft, professeur de géologie à l'Université McGill, lorsque l'adoucissement du climat causa le retrait du grand glacier nord-américain, il se forma entre la ligne du partage des eaux et le front du glacier retraçant un lac que l'on a appelé le lac Ojibway.

A mesure que le glacier recula, ce lac s'élargit, les eaux se déversant en plusieurs cours d'eau dirigés vers le sud, mais lorsque les

rivières pré-glaciaires qui se jetaient dans la baie James, furent libérées, le lac se vida vers le nord.

La surface horizontale de la grande plaine de l'Abitibi correspond à l'ancien fond de ce lac glaciaire, et c'est ce qui explique sa composition glaiseuse. Sur le fond de cet immense lac, il se forma à chaque saison des lits uniformes d'argile stratifiée d'un demi à trois quarts de pouce d'épaisseur mêlés à des couches de carbonate de chaux d'un huitième de pouce. L'argile renferme en certains endroits une quantité assez considérable de sable.

D'après M. Wilson, les dépôts d'argile se seraient faits durant l'été, et les dépôts de chaux durant l'hiver ; en comptant le nombre de ces lits d'argile et de carbonate de chaux, et le nombre des lits de sable dans diverses coupes, il a établi que le lac Ojibway aurait eu une existence de 250 ans.

Les plages sableuses que l'on trouve au milieu des argiles correspondent aux divers niveaux des rives de ce lac ; d'autres, aux barres et aux bancs de l'ancien lac.

Les dépôts récents les plus intéressants sont ceux des tourbières dissimulées par ci par là. Elles atteignent parfois six pieds d'épaisseur, et leurs bords montrent qu'il y eut plusieurs générations d'arbres. Pratiquement toute la région est couverte de l'épais manteau de mousse qui est de règle dans les pays du nord.

Là où les forêts ont été détruites par les incendies, la mousse a également disparu sur de larges étendues en laissant à nu le sol. On peut par ce petit exposé scientifique se faire une idée assez exacte de l'aspect général de cette région. C'est une contrée extrêmement plate, recouverte d'un épais manteau de sable et d'argiles stratifiées, qui laisse de temps en temps percer quelques collines peu élevées.

M. J. M. Leclair, agronome officiel du Département de l'Agriculture, qui a fait une étude du sol de l'Abitibi, au point de vue de sa richesse pour la culture des céréales, fait les remarques suivantes sur sa composition.

“ La texture de ce sol est très fine, partant très compacte. Les particules de sable qui le composent, de même que celles qui forment les granules de glaise, sont très fines.

“ La couleur de la glaise change de la teinte bleuâtre à la teinte rougeâtre. Bien que compacte à l'état naturel, cette terre devient

“ très friable une fois qu'elle a été soumise à la gelée. Elle contient
“ une faible quantité de sable très fin, de dix à vingt pour cent à
“ peu près. Ceci a pour effet de la rendre plus ouverte, plus po-
“ reuse, partant plus propre à la culture que la glaise pure. Elle
“ est plus facile à travailler et l'eau y circule plus facilement.

“ Comme ce sol a été durant des centaines d'années recouvert
“ de mousse et constamment imprégné d'eau, l'observateur trop su-
“ perficiel est porté à l'apprécier au-dessous de sa valeur réelle.
“ Mais cette terre, une fois labourée, mélangée à la couche d'humus
“ qui la recouvre, devient une terre fertile et de très grande valeur.

“ La couche d'humus et de matières végétales en décomposition
“ varie de quatre pouces à sept ou huit pieds. Ceci est d'une grande
“ richesse fertilisante.

“ Ordinairement le colon brûle les détritiques qui restent dans son
“ abâtis : si la terre est desséchée, le feu consume aussi l'humus et
“ la terre reste complètement nue. Ceci est de nature à nuire à la
“ récolte durant les premières années.

“ Les sous-sol est de même nature et de même composition que
“ la couche arable, c'est une glaise très serrée, par conséquent très
“ réfractaire à la filtration de l'eau. L'épaisseur de cette couche
“ de terre varie de quelques pieds à quarante pieds et plus.

“ Par suite du peu de filtration, l'eau provenant de la fonte des
“ neiges le printemps et des pluies d'automne s'introduit à travers
“ le sous-sol et y demeure comme dans un bassin ; la hauteur de ce
“ bassin est ce que l'on convenu d'appeler le niveau d'eau. La
“ profondeur à laquelle se trouve cette eau varie suivant la pente
“ du terrain et la formation de son sous-sol. Dans l'Abitibi, ce ni-
“ veau d'eau se trouve à très peu de profondeur, trop peu à certains
“ endroits. Ceci est cause que le terrain reste froid, et se prépare
“ tard le printemps. De là la nécessité de drainer pour abaisser
“ ce niveau.

“ Le drainage par fossés à la surface est relativement facile une
“ fois le bois enlevé. Le terrain est partout onduleux ou conver-
“ geant en pentes plus ou moins douces vers un lac ou vers une riviè-
“ re. Un grand nombre de petites rivières et de ruisseaux servent
“ déjà, mais d'une manière incomplète, à écouler l'excès d'eau des
“ pluies et de la fonte des neiges. Quand le bois est enlevé et la

“ mousse et les souches brûlées, l'excès d'eau à la surface s'écoule
“ relativement bien. En nettoyant et en creusant les ruisseaux qui
“ déjà existent à certains endroits, puis en ajoutant d'autres fossés
“ là, où c'est nécessaire, ces terres peuvent être débarrassées de leur
“ surplus d'eau à assez peu de frais.

FORET.

Les principales essences sont : l'épinette noire (black spruce.—*Picea nigra*), l'épinette blanche (white spruce—*Picea alba*) pin gris ou cyprès (jack pine—*Pinus divaricata*), pin blanc (white pine—*Pinus strobus*), sapin (balsam fir—*Abies balsamea*), tremble (aspen—*Populus tremuloides*), bouleau blanc (paper-canoe birch—*Betula papyrifera*), peuplier baumier (balm of Gilead—*Populus balsamifera*), tamarac (tamarac—*Larix laricina*), cèdre ou thuya (white cedar—*Thuja occidentalis*). L'épinette rouge (red spruce, *Picea rubra*) a été détruite par des insectes parasites. On voit de beaux spécimens de cette essence se tenant encore debout, quoiqu'ils soient séchés sur leur base.

L'épinette noire est de tous le plus en abondance. Elle atteint son plus grand développement dans les terrains glaiseux où le drainage est bon ; celle qui croît dans les endroits bas et marécageux est de petite taille. Ces marécages sont recouverts d'une épaisse couche de mousse. L'eau ne s'écoule que difficilement à travers cette mousse et l'évaporation est très lente ; cette couche de mousse et la terre au-dessous étant presque continuellement saturées d'eau les arbres qui y poussent ne peuvent plonger leurs racines profondément à cause du manque d'aération du sol, et leur croissance est fortement retardée.

Le tremble atteint souvent un diamètre de 12 à 22 pouces. On y rencontre du bouleau d'un diamètre de 24 pouces. Le cèdre est nouveau et rabougri, il apparaît par places sur les bords des lacs et des rivières. L'aulne, le saule, le cornouillier rouge (red osier) poussent dru s'entrelaçant en forme de haie qui borde d'une façon irrégulière les cours d'eau.

M. E. Wilson fait les remarques suivantes relativement au caractère du sol et aux conditions particulières des endroits où croissent

ces diverses essences. Dans les parties partiellement drainées des terrains de glaise, la forêt est entièrement composée d'épinette noire, ou, si le terrain est très sec, de tamarac d'épinette noire et d'épinette blanche. Sur les rives des ruisseaux et des rivières où le drainage se fait très bien il y a abondance de tremble et de peuplier baumier, dans les grandes étendues de sables, le pin gris où cyprès occupe de larges espaces. Si ces régions ont été dévastées autre fois par le feu, on y voit généralement une épaisse forêt de trembles et de bouleaux. Dans quelques endroits, et spécialement là où il y a des formations rocheuses, le pin blanc, le cyprès, le bouleau, le tremble, le peuplier baumier et l'épinette sont mêlés.

CLIMAT

Les conditions climatiques ne paraissent pas devoir être un obstacle à la végétation dans cette région. " Si l'on veut bien se rappeler, écrit l'arpenteur Wilson (rapport 1902) que le lac Abitibi se trouve situé, plus au sud que la frontière méridionale du Manitoba, on comprendra de suite qu'il n'y a rien dans cette latitude qui puisse empêcher la culture et qu'en outre l'expérience des dernières années a prouvé au-delà de toute évidence que les légumes de toute espèce, arrivaient à leur pleine maturité au poste d'Abitibi."

Les seuls inconvénients que puisse offrir cette région, au point de vue de la culture du sol, ce sont peut-être les printemps tardifs et les gelées prématurées. Il est néanmoins permis de supposer qu'une grande amélioration se produira dans le climat lorsqu'une étendue assez considérable de terrain aura été défrichée et cultivée. C'est ce qui est arrivé pour la région du Lac St-Jean, devenue aujourd'hui si prospère. Les gelées qui y étaient si fréquentes avant que la forêt fut entamée et abattue par les colons, ne se font plus sentir.

C'est d'ailleurs une chose parfaitement constatée par toute la province de Québec. Au dire des anciens, il n'était pas rare de voir les récoltes gelées sur les bords du St-Laurent. Aujourd'hui, il ne saurait être question de gelée le long du fleuve. C'est que du déboisement des terres découlent trois effets absolument incontestables; un printemps plus hâtif, un été plus long et plus chaud un automne plus

tardif et moins brusque. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour l'Abitibi ? On objecte que les vents du nord qui soufflent dans cette région seront toujours une cause de refroidissement. Mais chose curieuse à constater, c'est que les eaux de la mer d'Hudson et de la Baie James en particulier sont loin d'être froides, les missionnaires ont constaté que la température y était plus agréable que celle du Lac Timiskaming, à la même saison. Si les vents sont si frais ce n'est donc pas uniquement parce qu'ils viennent du nord, mais c'est surtout parce qu'ils s'imprègnent d'humidité en traversant ces milliers d'âcres de forêts, qui retiennent à leurs pieds la neige jusqu'à la mi-juin, et qui d'un bout à l'autre de l'été repoussent tous les efforts du soleil, pour arriver au sol. Il y a là un courant d'air froid qui circule constamment de la terre à l'atmosphère, et de l'atmosphère à la terre. Sans aucun doute, ces vents du nord, perdront sensiblement leur fraîcheur lorsque les forêts auront disparu pour faire place à des champs cultivés, et la région de l'Abitibi ne sera pas seule à en bénéficier mais aussi le bas de la province de Québec, où l'on souffre beaucoup des refroidissements subits causés par les vents du nord.

Un autre fait qui a lieu sous ces latitudes et qu'on ne saurait passer sous silence, c'est la rapidité avec laquelle la végétation s'y déploie. Les jours y étant très longs, les nuits d'été sont très courtes et chaudes, de sorte qu'il n'y a pas d'arrêt dans la végétation, de plus cette brièveté de la nuit prévient ordinairement la gelée. en permettant à la terre défrichée de ne pas perdre entièrement la provision de calorique qu'elle a emmagasinée pendant la journée.

Chose remarquable pendant les gelées qui surviennent durant les mois d'été les plantes les plus délicates ne se flétrissent que légèrement, et une heure ou deux après l'apparition du soleil, elles se redressent et semblent plus fraîches que jamais.

La coupe du bois toujours progressive, le drainage et la culture des terres diminueront considérablement et finalement élimineront sans doute le danger des gelées d'été qui menace les récoltes. Même actuellement, il peut y avoir de fortes gelées dans les parties basses et particulièrement dans le voisinage des terrains marécageux, tandis que les terrains plus élevés et à proximité de grands lacs sont exempts de ces effets.

“ Après un séjour de six mois dans la région de l’Abitibi, dit M. Arthur Lepage, arpenteur-géomètre, je suis revenu enchanté des richesses et des avantages de cette région comme territoire de colonisation. C’est un endroit où le colon trouvera tous les avantages désirables et plus nombreux peut-être qu’en aucun autre dont on parle comme devant attirer les colons. J’ai vu et parcouru les plaines de l’Ouest que j’ai fort appréciées, mais le territoire de l’Abitibi me paraît préférable à l’Ouest Canadien pour le colon pauvre, accoutumé aux durs travaux de défrichement. En effet dans l’Abitibi vous avez un climat fort tempéré, le colon a des terres très fertiles, du bois, de la pêche et de la chasse en abondance, de l’eau potable, excellente à boire partout, et les nombreux cours d’eaux et les lacs procurent des communications toutes faites avec le Transcontinental et divers points de distribution.

“ Je sais que le public entretient l’idée que la région de l’Abitibi est en plein dans le Nord et partant que le climat en est dur et froid à l’extrême ; c’est là une erreur que je me fais un devoir de rectifier. En effet, cette partie de la région de l’Abitibi traversée par le Transcontinental est sous la même latitude que celle des comtés de Matane, Rimouski et Lac St-Jean. Le climat, en autant que j’ai pu le juger est superbe sous le rapport sanitaire, l’air en étant sec. Il est tempéré comme celui des comtés que je viens citer, et je suis d’opinion que lorsque les terres en seront défrichées comme elles le sont maintenant dans la vallée du Lac St-Jean et dans les comtés de Matane et de Rimouski, alors le climat de l’Abitibi sera plus agréable, plus chaud qu’il ne l’est actuellement, et, je crois, préférable à celui de Matane et de Rimouski parce qu’il n’y a pas dans l’Abitibi, ces vents du nord-est qu’on a que trop souvent dans la partie est de la vallée du St-Laurent. (1)

Le tableau suivant donne une idée de la différence de température et de la précipitation de la pluie et de la neige, entre Québec et l’Abitibi : (2)

(1) Rapport du Ministre des Terres et Forêts, 1912. p. 89.

(2) Ce tableau est extrait de l’Annuaire Statistique de la province de Québec, 1ère année, p. 43.

LAC ABITIBI, Moyenne des années 1897 à 1900.

Température (en degrés Fahrenheit)

Précipitation en pouces—(1)

MOIS	Moyenne	Moyenne des Maxima	Moyenne des Minima	Maximum Absolu	Minimum Absolu	Hauteur moyenne mensuelle		
						Pluie	Neige	Total
Décembre.....	7.6	16.6	1.4	48	-45	0.09	21.3	2.22
Janvier.....	7.0	12.5	1.6	42	-46	0.05	18.0	1.85
Février.....	7.9	14.2	1.6	46	-44	0.06	14.5	1.45
HIVER	7.9	14.4	1.6			0.14	53.8	5.52
Mars.....	14.9	28.2	1.6	62	-42	0.09	21.6	2.25
Avril.....	30.6	40.3	21.0	70	-20	1.00	4.3	1.43
Mai.....	75.5	54.6	36.4	94	8	2.64	2.2	2.86
PRINTEMPS	36.3	41.0	19.7			3.73	28.1	6.54
Juin.....	58.6	67.9	49.3	94	28	2.67		2.67
Juillet.....	64.0	72.6	55.5	94	35	2.77		2.77
Août.....	60.6	68.9	52.3	86	34	2.85		2.85
ÉTÉ	61.1	69.8	52.4			8.29		8.29
Septembre.....	52.5	60.2	44.7	87	26	2.60		2.60
Octobre.....	39.6	47.2	32.1	76	15	2.55	4.1	2.96
Novembre.....	24.6	31.1	18.2	68	-16	0.77	12.8	2.05
AUTOMNE	38.9	46.2	31.7			5.92	16.9	7.61
ANNÉE	33.4	42.9	24.0	94	-46	18.08	98.8	27.96

**QUEBEC, Moyenne des observations à la Citadelle ou à l'Observatoire
pour les années 1869 à 1913.**

Décembre.....	14.8	22.0	7.5	55	-28	.76	26.4	3.40
Janvier.....	9.8	18.3	1.4	56	-34	.53	32.9	3.82
Février.....	12.0	20.3	3.8	49	-32	.56	25.0	3.06
HIVER	12.3	20.2	4.2			1.85	84.3	10.28
Mars.....	22.2	30.4	14.00	64	-22	1.16	21.4	3.30
Avril.....	36.1	44.3	28.0	80	-1	1.42	7.6	2.18
Mai.....	50.5	60.2	40.8	91	18	2.93	.7	3.00
PRINTEMPS	36.3	45.0	27.6			5.51	29.7	8.48
Juin.....	61.7	71.7	51.4	94	32	3.64		3.64
Juillet.....	66.7	76.6	56.8	96	40	4.21		4.21
Août.....	63.6	72.9	54.3	96	37	3.82		3.82
ÉTÉ	64.0	73.7	54.2			11.67		11.67
Septembre.....	55.8	64.3	47.2	88	22	3.54		3.54
Octobre.....	43.2	50.4	36.1	81	17	3.22	1.9	3.41
Novembre.....	29.4	35.4	23.4	67	-20	1.94	15.2	3.46
AUTOMNE	42.8	50.0	35.6			8.70	17.1	10.41
ANNÉE	38.8	47.2	30.4	96	-34	27.73	131.1	40.84

(1)—Dix pouces de neige équivalent à un pouce de pluie.

FAUNE.

L'original est abondant et malgré la chasse que lui font les indiens il ne paraît pas diminué. Il ne semble pas y avoir de caribou et de chevreuil dans la région traversée par le Transcontinental.

L'ours est assez rare, de même les animaux à fourrures tels que la marte, le vison, la loutre, l'ermine ; le lièvre et le rat musqué abondent. Le castor diminue, et avant longtemps il sera complètement disparu. Il existe paraît-il quelques loups et quelques lynx. Les marmottes, lapins et écureuils sont très nombreux.

Parmi les oiseaux ce sont les goélands qui sont les plus nombreux ; il y a une grande quantité de canard noir. La perdrix n'abonde pas.

Il y a partout beaucoup de poisson ; poisson blanc, brochet, doré, esturgeon. Le brochet atteint souvent le poids de 6 à 12 livres. L'esturgeon est en grande quantité dans tous les lacs. A cause de l'argile qui demeure en suspens dans les lacs et les grandes rivières, la truite n'y existe pas. Les indiens disent qu'il y en a dans les petits ruisseaux, et nous en avons pêché nous-même d'assez bonne dimension dans un petit ruisseau le "Clear Creek" dans le canton Courville.

DEFRICHEMENT.

Voici ce que M. J. M. Leclair, agronome officiel, dit à propos du défrichage : " Les arbres en général étant de petite taille, le défrichage est facile. Quand le feu a passé, les racines des arbres se trouvent presque toutes brûlées à la surface de la terre. Il ne reste plus qu'à enlever les souches à la main. Les plus grosses peuvent être enlevées avec une paire de chevaux, puis empilées et brûlées. La terre est de suite prête pour la charrue. A certains endroits deux hommes peuvent nettoyer près d'une acre par jour. A d'autres endroits le travail est plus long.

Un guérêt de profondeur normale peut être fait dès le premier labour avec une charrue ordinaire. En faisant la terre neuve, si le feu n'a pas détruit la couche d'humus qui recouvre la surface, la terre se trouve de ce fait bien engraisée. Après qu'un travail judi-

cieux de préparation du sol aura été fait pour l'ensemencement, on ne manquera pas d'en retirer de bonnes récoltes.

Jusqu'ici les résultats obtenus sur des terres bien préparées ont été satisfaisants ; j'ai vu des patates de plus d'une livre et de beaux navets, j'ai vu du blé, de l'orge et de l'avoine parfaitement mûris, les épis bien remplis et le grain de première classe."

CANTONS OUVERTS A LA COLONISATION.

La région de l'Abitibi est divisée en cinquante cantons auxquels on a donné les noms des officiers des régiments français qui prirent part à la campagne de 1759.

Chacun de ces cantons est divisée en 10 rangs de 62 lots chacun, donnant une superficie de 62,000 âcres.

Voici les noms des cantons maintenant ouverts à la colonisation avec un aperçu sommaire sur chacun d'eux.

Les détails donnés ici sont puisés dans les rapports des arpenteurs C. E. Lemoine, A. DuTremblay, J. F. Fafard, J. M. Roy, Geo. P. Roy et Arthur Lepage et des ingénieurs-forestiers F. Laliberté, Henri Roy et Edmond Sicard.

Nous suivons dans la description de ces cantons la direction Ouest-Est, en commençant à la ligne interprovinciale.

CANTON LaREINE.

C'est le premier canton que nous rencontrons en pénétrant dans la province de Québec.

Le Transcontinental le traverse dans les rangs X- IX et VIII. La plus grande partie de ce canton est favorable à la culture ; le sol est argileux et fertile ; la forêt est composée de sapin et d'épinette.

Le coin nord-ouest est coupé par la rivière Okiko dasik, le coin nord-est par la rivière Calamité. Le lac Abitibi coupe le front des rangs II et III ouest. Presque tous les lots compris entre la ligne extérieure ouest et la ligne centrale des rangs IX et X et quelques lots à l'est de la ligne centrale rang VIII sont vendus à des colons venus du nord de Joliette, de St-Charles de Mandeville, de St-Gabriel et St-Damien de Brandon. Il reste encore de très beaux lots à prendre dans les rangs IV, V, VI, VII et VIII et dans la partie à l'est de la ligne centrale des rangs IX et X.

De la gare du Transcontinental, il y a des communications faciles par eau sur la rivière Okiko dasik, pour la partie sud du canton et tous les endroits du lac Abitibi.

Le grand chemin de colonisation Allard-Devlin à son point de départ dans ce canton. De la gare Okiko il traverse les rangs X et IX entre les lots 4 et 5, de là suivant la ligne de séparation entre les rangs VIII et IX il se rend jusqu'à la ligne centrale.

CANTON DESMELOIZES.

Ce canton est situé au nord du canton LaReine ; il est traversé dans toute son étendue du nord au sud par la rivière Okikodasik, dont le cours suit à certains endroits le tracé de la ligne interprovinciale. Le Transcontinental le coupe sur les quatre premiers lots du rang I.

Les cinq premiers rangs de ce canton sont maintenant ouverts à la colonisation ; le terrain dans cette partie à l'est de la ligne centrale est plan et humide, excepté une lisière d'environ deux milles de largeur, qui est drainée par la rivière Calamité. Dans la partie à l'ouest de la ligne centrale, il est légèrement ondulé et traversé par des ruisseaux qui forment un système d'égoût naturel pour les parties basses et humides du canton. Une chaîne de rochers établit la hauteur des terres entre la rivière Okikodasik et la rivière Calamité. (Rapport de M. J. F. Fafard, 1914).

Les lots des rangs VI, VII, VIII, IX et X ne sont pas en vente pour le moment ; la classification sommaire qui en a été faite ne permet pas encore de juger s'ils sont propres à la culture.

Il y a quelques morceaux de bonne terre argileuse dans les rangs le long de la rivière Okikodasik et de la rivière Calamité, mais permettre à des colons d'aller s'y établir, serait les trop éloigner du centre. Toute la partie comprise entre la rivière Okikodasik et la rivière Calamité dans ces rangs est rocheuse et marécageuse. Plus tard on pourra peut-être ouvrir les rangs VI et VII qui renferment 30 à 40% de bonne terre. (Rapport de M. Ed. Sicard, 1914.)

Quelques colons sont établis sur les lots le long de la rivière Okikodasick dans les rangs I et II. Une route partant de la gare du Transcontinental traverse le premier rang entre les lots 2 et 3 et le



Vue sur le Transcontinental, canton La Sarre

rang II entre les lots 4 et 5 ; elle suit ensuite la ligne de séparation entre les rangs II et III jusqu'au lot 15.

CANTON LaSARRE.

Le chemin de fer entre dans ce canton par la ligne de séparation, entre les rangs VIII et VII, descendant graduellement vers le sud-est, il en sort par le rang III.

Ce canton est traversé de l'Est à l'Ouest dans les rangs IX et X, et ensuite du nord au sud du rang X au rang I par la rivière LaSarre qui prend sa source dans le lac Makamik. C'est après la rivière Harricana, le cours d'eau le plus considérable de cette région, sa largeur étant en moyenne de 300 pieds. Elle est navigable pour les vapeurs à faible tirant d'eau. Elle reçoit deux petits affluents ; la rivière South qui se jette dans la rivière LaSarre à quelques arpents du chemin de fer (Le Transcontinental la traverse sur les lots 33 et 37 dans le rang VI), la rivière Calamité qui prend sa source dans le canton Desmeloizes, et se jette dans la rivière LaSarre, dans le rang VIII, à environ un mille du chemin de fer.

Le sol dans ce canton est argileux et très propre à la culture. En général les lots qui avoisinent les bords de la rivière LaSarre sont bas et inondés à la moindre crue des eaux. Presque tous les lots des rangs IV, V, VI et VII, à l'ouest de la rivière LaSarre sont vendus ; dans la partie non occupée il reste encore les rangs IX et X dont tous les lots ont été classés propres à la culture.

Un tronçon important du chemin Allard-Devlin est maintenant ouvert dans ce canton. Partant du lot 8, il suit la ligne de séparation entre les rangs VIII et IX, jusqu'au lot 30 ; de là, il traverse les rangs VIII, VII et VI entre les lots 28 et 29 puis il suit la ligne de séparation entre les rangs V et VI jusqu'au lot 33, traverse le rang V entre les lots 32 et 33, et prenant la ligne de séparation entre les rangs IV et V, il s'arrête au lot 56.

Presque tous les colons établis dans ce canton viennent de St-Stanislas, comté de Champlain ; quelques uns venant de St-Paul du Buton et de N.-D. du Rosaire, comté de Montmagny, sont venus les rejoindre dans le courant de l'été dernier.

CANTON ROYAL-ROUSSILLON.

Ce canton est traversé par le chemin de fer dans les rangs III, II, I.

Les eaux du lac Makamik en couvrent une grande partie. Ce lac a environ six milles de longueur et autant de largeur. Il se décharge au nord dans le lac Abitibi par la rivière LaSarre qui arrose les rangs IX et X. Au sud il reçoit les eaux de la rivière Loïs, décharge du lac Loïs ; à l'est, dans le rang VI, les eaux de la rivière Bellefeuille, décharge du lac Robertson, et dans le rang VIII les eaux de la rivière Makamik, petit cours d'eau qui prend sa source dans le canton Languedoc, et le traverse presque en entier.

La rivière Loïs large de 150 pieds a une longueur d'environ 18 milles ; elle forme quatre rapides, une assez belle chute, et se jette dans le lac Makamik à un arpent du chemin de fer qui la traverse sur le lot 25, rang III.

Ce canton est très propice pour l'agriculture. Le terrain en général est assez élevé, sauf les bords de la rivière LaSarre (5 à 6 acres de chaque côté) dans les rangs IX et X qui sont très bas et baignés à la moindre crue.

Il reste peu de lots à prendre dans les rangs I, II, III, IV, V, VI ; presque tous les colons fixés dans ce canton viennent du comté de Nicolet, sauf un petit groupe de canadiens-français émigrés du Wisconsin. Dans les rangs VII, VIII, IX et X, il y a place encore pour plusieurs colons. Dans le rang VII presque tous les lots sont classés propres à la culture ; les lots 23 à 27 sont pas mal rocheux. Les lots 1 à 15 du rang VIII renferment aussi une bonne proportion de terrain rocheux environ 60% ; la balance de 16 à 62 est un terrain valonneux et argileux, avec quelques parties rocheuses et marécageuses. Tous les lots du rang IX sont classés comme propres à la culture dans la proportion de 90 à 100% par lot. Il en est de même de tous les lots du rang X ; il y a cependant un peu de terrain rocheux entre les lots 42 et 47. (Rapport de M- E. Sicard, I. F. 1914.)

Le chemin de colonisation traverse ce canton presque complètement de l'Ouest à l'Est. Il part du lot 2 dans la ligne de séparation entre les rangs IV et V et se rend jusqu'au lot 10 ; il traverse ensuite le rang IV entre les lots 9 et 10 et le rang III à partir

de la gare entre les lots 8 et 9. Du lot 10 il suit la ligne de séparation entre les rangs II et III jusqu'au lot 55. Une route traverse les lots V et VI entre les lots 8 et 9, et deux autres traversent les rangs I et II de chaque côté de la rivière Loïs, celle de l'ouest entre les lots 19 et 20 ; celle de l'est entre les lots 31 et 32.

CANTON POULARIES.

Ce canton est situé au sud du canton Royal-Roussillon, il est coupé à peu près dans le centre et dans presque toute son étendue du nord au sud par la rivière Loïs.

Les lots maintenant en vente dans ce canton sont ceux des rangs VI, VII, VIII, IX et X. Cette partie du canton Poulariés renferme 40% de terrain absolument inculte. Le terrain le long de la rivière Loïs est de première qualité ; mais en s'éloignant de la rivière soit du côté Est, soit du côté Ouest on rencontre des marécages, des élévations rocheuses et de grandes étendues de sable.

CLASSIFICATION DES LOTS.

RANG X.

Lots 1 à 15. Incultes. rocheux et marécageux.

16 à 20, 40% propre à la culture, avec quelques élévations rocheuses et des marécages par-ci, par-là.

21 à 41, Propres à la culture, terre à grain. Il y a un marécage sur les lots 23 à 26.

42 à 58. Incultes, rocheux et marécageux,

59 à 62. 30% propres à la culture.

RANG IX.

Lots 1 à 19. Incultes. rocheux et marécageux.

20 à 34. Propres à la culture ; il y a un marécage sur les lots 20 à 22.

35 à 41. 50% propre à la culture.

50% marécageux et rocheux.

42 à 62. Incultes, marécageux et rocheux.

RANG VIII.

- Lots 1 à 10. Incultes, rocheux et marécageux.
11 à 34. Propres à la culture.
35 à 39. 50% propre à la culture, savane avec mélange de terre glaise dans le reste.
40 à 45. 60% propre à la culture.
46 à 62. Incultes.

RANG VII

- Lots 1 à 8. Incultes, rocheux et marécageux.
9 à 52. Propres à la culture, terrain ondulé, terre à grain.
59 à 62. Incultes, rocheux et marécageux.

RANG VI

- Lots 1 à 6. Incultes, rocheux et marécageux.
7 à 24. 50 à 60% propre à la culture, le reste dans un marécage.
25 à 48. Propres à la culture.
49 à 54. 70 à 80% propre à la culture.
55 à 62. Incultes, rocheux et marécageux.

CANTON LANGUEDOC.

Le chemin de fer coupe ce canton dans son extrémité sud-ouest sur les rangs I et II. Aucun travail d'exploration et de classification nous permet de dire la valeur de ce canton au point de vue de la culture. Les colons qui sont établis dans le coin sud-ouest, le long de la rivière Bellefeuille occupent de beaux lots de terre glaise. Il est probable qu'il existe encore des étendues de bonne terre, plus au nord le long de la rivière Bellefeuille et de la rivière Makamik. On ne peut permettre aux colons de s'y établir maintenant, parce qu'ils seraient trop dispersés.

Le chemin Allard-Devlin, ne fait pas un long parcours dans ce canton. De la gare Makamik, il descend entre les lots 2 et 3 du rang I, jusqu'à la ligne de séparation entre les cantons Prévost et le canton Languedoc. qu'il suit jusqu'au lot 13. De là faisant un angle droit vers le nord, il traverse à deux arpents la rivière Bellefeuille, dont il suit la rive jusqu'au canton Privat.

CANTON PRIVAT.

Le Transcontinental en pénétrant dans ce canton, incline vers le sud, et le traverse dans les rangs X, IX, VIII et VII. La rivière Bellefeuille est le principal cours d'eau de ce canton. Le chemin de fer la traverse sur un beau pont en fer, à l'endroit même où elle pénètre dans le canton Languedoc. Elle a un peu plus de 50 pieds de largeur, une profondeur moyenne de 7 pieds, les berges sont élevées de 30 à 40 pieds au-dessus de la coulisse. Elle sert de décharge au lac Robertson, et aux lacs Bazin et Chavigny situés dans le centre du canton sur les lots III et IV. Le lac Robertson à l'est du canton, couvre à peu près 4 milles de surface ; il est formé de deux parties à peu près égales, reliées entre elles par un détroit de 40 pieds de largeur.

Le lac Loïs situé au sud sur la limite du canton Privat et du canton Aiguebelle a neuf milles de long, avec une largeur, variant de $\frac{1}{4}$ de mille à deux milles. Sa profondeur moyenne est de 16 pieds. Le sol, dans le canton Privat est d'inégale valeur. Les plus grands morceaux de bon terrain qui se trouvent autour du lac Robertson et le long de la rivière Bellefeuille sont vendus. Il est possible que les rangs I et II aux alentours du lac Loïs renferment un terrain propice à l'agriculture ; nous n'avons aucun renseignement à ce sujet.

Le chemin de colonisation pénètre dans ce canton sur le lot 17 dans le rang X. De là il traverse les rangs X, IX et VIII en suivant la rive est de la rivière Bellefeuille, puis prenant la ligne de séparation entre les rangs VII et VIII au lot 22, il se rend en suivant cette même ligne jusqu'au lot 47. De là prenant la direction sud entre les lots 46 et 47 sur le rang VII, il vient couper le Transcontinental dont il suit le côté nord jusqu'au détroit du lac Robertson, qu'il traverse sur un beau pont, puis suivant la ligne de séparation entre les rangs VI et VII il frappe le canton Launay, inclinant vers le sud, il traverse les rangs VI et V, dans la ligne de séparation des cantons Privat et Launay.

CANTONS LAUNAY ET TRECESSON.

Le chemin de fer traverse le canton Launay dans les rangs VI et V, et le canton Trécesson dans les rangs V, IV, III, II et I.

Ces deux cantons sont coupés par la hauteur des terres ou ligne de séparation des eaux de la baie James et du St. Laurent ; c'est pourquoi nous rencontrons une formation toute différente de celle des cantons précédents ; le sol est accidenté, rocheux et sablonneux sur de grandes étendues. Il se trouve quelques plotins de terre glaise le long de la rivière Villemontel dans le canton Launay, mais il ne semble pas d'assez grande étendue pour y permettre, pour le moment du moins, l'établissement de centres agricoles.

CANTON VILLEMONTTEL.

Ce canton situé au sud du canton Trécesson offre un contraste frappant avec celui-ci. Le sol y est de première qualité.

La classification de ce canton faite en 1912, par un parti d'ingénieurs-forestiers, sous la direction de M. Henri Roy, nous renseigne parfaitement bien sur sa valeur.

Voici un aperçu sommaire du rapport de M. H. Roy.

RANG X.

Lots 1 et 2.	70%	de terrain cultivable.		
3 à 5.	80%		"	"
6 à 8.	90%		"	"
9 et 10.	65%		"	"
11 à 26.	100%		"	"
27 à 30.	95%		"	"
31 et 32.	50%		"	"
33 à 35.	40%		"	"
36 à 38	70%.		"	"
39 à 58.	Impropres à la culture.			

RANG IX.

Les trois premiers lots renferment 40% de terrain cultivable. Les lots 4 à 54 sont de première qualité, excepté les Nos. 16 et 17 qui

contiennent environ 40% de terrain cultivable, et les lots 33 à 35, 52 et 54, environ 50%. Les lots 54 à 58 sont impropres à la culture.

RANG VIII.

Les lots de 1 à 9 sont impropres à la culture. Le reste jusqu'au lot 54 est de très bonne qualité. Les lots 54 à 58 sont impropres à la culture, étant sablonneux et rocheux.

RANG VII.

Lots 1, 2 et 5.	85%	de terrain cultivable.	
4 et 6.		Impropres à la culture.	
7 à 9.	40%	de terrain cultivable.	
10 à 13.	55%	“	“
14 et 15.	55%	“	“ Il y a un rocher dans la partie sud de ces lots.
16 et 17.	75%	de terrain cultivable.	
18 et 19.	90%	“	“
20 à 25.	80%	“	“
27 à 48.	100%	“	“
47 à 51.	50%	de terrain propre à la culture, excessivement mouilleux.	
52 à 56.	80%	de terrain cultivable.	
57 et 58.	40%	“	“

RANG VI.

Lots 1 à 8.	95%	de terrain cultivable.	
9 et 10.	70%	“	“
11 à 14.	90%	“	“
15 à 17.		Impropres à la culture.	
18 et 19.	90%	de terrain cultivable.	Il y a un marécage sur le lot 18.
20 et 21.	90%	de terrain cultivable.	
22 à 24.	45%	“	“
25 et 26.		Impropres à la culture.	

27.	70%	de terrain cultivable.
28 et 29.	90%	“ “
30 à 41.	100%	“ “
42 et 43.	70%	“ “
44 à 46.	90%	“ “
47 et 48.	80%	“ “
49 à 50.	90%	“ “
51 à 56.	100%	“ “
57 et 58.	85%	“ “

RANG V.

Lots 1 à 14.	90 et 100%	de terrain cultivable.
15 et 16.	60%	de terrain cultivable. Il y a un marécage sur ces deux lots.
17 et 18.	50%	de terrain cultivable.
19 et 21.	40%	“ “
22 à 26.	90%	“ “
27 à 29.	75 à 85%	“ “
30 à 50.	90 à 100%	“ “
51 à 58.	45%	“ “

RANG IV.

Lots 1 à 7.	70%	de terrain cultivable.
8 à 25.	90%	“ “ La rivière Carcajou coule du nord au sud, partie sur le lot 13, partie sur le lot 14 et de l'est à l'ouest sur le lot 15.
26 et 27.	55%	de terrain cultivable. Terrain un peu sablonneux et rocheux.
28 à 42.	100%	de terrain cultivable.
42 à 53.	90%	“ “
57 et 58.	75%	“ “

RANG III.

Lots 1 à 5.	65%	de terrain cultivable.
6 à 11.		Impropre à la culture. Terrain rocheux et sablonneux.

12.	40%	de terrain cultivable.		
13 à 26.	90 à 95%	de terrain cultivable.		
27.	65%	“	“	
28 à 42.	95 à 100%	“	“	Les lots 34 et 35 sont coupés par la rivière Villemontel qui se jette dans la rivière Kinojévis sur le lot 30.
42 et 43.	55%	de terrain cultivable.		
44 à 47.	75%	“	“	
48 à 53.	90%	“	“	Il y a un gros ruisseau sur ces lots.
54 à 58.	75%	de terrain cultivable.		Terrain marécageux à certains endroits.

RANG II.

Lots 1 à 3.	Impropre à la culture, rocheux au nord et au sud de la rivière Kinojévis.			
4 à 10.	Partie nord	40%	de terrain cultivable.	
	“ sud	100%	“	“
11 et 12	“ nord	100%	“	“
	“ sud	95%	“	“
13 à 15.	80% de terrain cultivable.			
16 à 30.	95 et 100% “ “			
31 à 40.	90 et 95% “ “			
41 et 42.	80% “ “			
43 à 47.	75 et 80% “ “			
57 et 58.	40% “ “			

RANG I.

Lot	1.	40% de terrain cultivable.		
	2 et 3.	75%	“	“
	4 à 6.	50%	“	“
	7 à 10.	45%	“	“
	11 et 12.	75%	“	“
	13 à 20.	95%	“	“
	21 à 22.	75%	“	“

23 à 32. 100% de terrain cultivable. Ces lots sont coupés par la rivière Kinojevis.

32 à 58. Impropres à la culture, Terrain rocheux et sablonneux.

CANTON FIGUERY.

Le chemin de fer traverse ce canton dans les rangs I et II. Ce canton, le premier ouvert à la colonisation dans l'Abitibi, a progressé rapidement. Il est peuplé de colons venant du comté de Champlain, de St-Prosper principalement. Au 30 juin 1914, il y avait dans le canton Figuery, 68 familles établies formant un total de 504 âmes.

Il reste encore quelques lots à vendre dans les rangs II, III, et IV dans la partie est. La partie ouest le long de la ligne de séparation avec Villemontel est traversée par la hauteur des terres, et le terrain est impropre à la culture sur de bonnes étendues.

Deux belles routes chaque côté de la rivière Harricana permettent aux colons de pénétrer sans difficulté à l'intérieur de ce canton. Un joli pont de 112 pieds de long a été construit dans le courant de l'été de 1914, sur la rivière Peter-Brown, dans le rang VI.

Le chemin Allard-Devlin, part de la limite actuelle du village Amos, suit la ligne de séparation entre les rangs IX et X, jusqu'au lot 49, de là il traverse le rang IX entre les lots 48 et 49, et prenant la ligne de séparation entre les rangs VIII et IX, il va jusqu'à la limite du canton Landrienne.

CANTON DALQUIER.

Ce canton situé au nord du précédent renferme une belle proportion de terrain propice à l'agriculture principalement le long de la rivière Harricana.

Presque tous les lots qui bordent cette rivière dans les rangs I, II, III et IV, sont maintenant vendus.

Dans le Vème et VIème rang, côté ouest, et dans le IXème et Xème rang, côté est, on rencontre deux petites montagnes de un mille de long sur un demi mille de large, en quelques endroits aussi on voit des crans plats.

Deux routes sont maintenant ouvertes dans ce canton. Celle du côté ouest part du village Amos, traverse les rangs I et II en suivant les bords de la rivière; du rang IIème elle se rend à la hauteur du rang III en suivant la ligne de séparation entre les lots 26 et 27. Celle du côté est part également du village Amos et se rend jusqu'au rang III en suivant la rive de la rivière.

CANTON LAMOTTE.

Ce canton situé au sud du canton Figuiery est traversé dans toute sa profondeur par la rivière Harricana qui y forme deux grands lacs, le lac Okikeska et le lac LaMotte. Ces deux lacs qui ont chacun une étendue de 7 à 8 milles, sont reliés entre eux par un détroit d'environ 1.3 chaînes de largeur, profond et sans rapides.

Le terrain est généralement plan. Sur les lots 59, 60 et 61 du rang IX il y a une chaîne de montagne d'environ 150 pieds de hauteur qui les traverse du nord au sud. La classification de ce canton a été faite sous la direction de M. Henri Roy, ingénieur-forestier. Voici un aperçu sommaire de son rapport.

Le terrain à l'ouest du lac LaMotte sur les rangs I, II, III, IV, V, VI, est plan, composé de bonne terre argileuse, excepté toutefois les lots suivants qui sont considérés impropres à la culture; lots 22, 23, 24, 25, 26 et 27 du rang IIème; ces lots forment partie d'un vaste marais vaseux, où l'eau séjourne la plus grande partie de l'année, les lots 10 et 11 du rang IVème qui sont marécageux, les lots 5 à 24 du rang Vème qui sont marécageux en certains endroits, rocheux en d'autres, les lots 1 à 27 du rang VIème qui sont marécageux et sablonneux.

Dans la partie ouest des rangs VII, VIII, IX et X il y a beaucoup plus de variété dans le terrain qui est tantôt plan et humide, tantôt montueux et sablonneux, tantôt marécageux. Ainsi dans le rang VII les lots 1 à 17 sont impropres à la culture, les lots 18 à 30 renferment 40 à 50% de bon terrain, les lots 31 et 33 sont impropres à la culture, les lots 34 à 42, contiennent environ 60% de terrain propice à la culture.

Dans le rang VIII, les lots 1 à 28 sont impropres à la culture, les lots 29 à 43 renferment 70 à 90% de bon terrain.

Dans le rang IX, les lots 1 à 28 sont impropres à la culture, les lots 29 et 30, renferment 75% de bon terrain, les lots 31 et 32, sont impropres à la culture, terrain rocheux, les lots 33 à 40 contiennent 40 à 60% de bon terrain, les lots 41 à 46, sont rocheux.

Dans le rang X, excepté les lots 37 et 38, qui renferment 50% de bon terrain, et les lots 43 à 47, qui contiennent 40% de terrain cultivable, tous les autres sont impropres à la culture.

Voici maintenant la classification des lots situés à l'est des lacs Okikeska et LaMotte.

Rang I. Lots 54 et 55, 95% de bon terrain.

“ 58 et 59, 65% “ “

Rang II. Lots 58 et 59. 50% de bon terrain, un grand marécage couvre une partie des lots 62, 63 et 64. Il y a un beau morceau de terre noire et glaiseuse au nord des lots 60 et 61.

Rang III. Les deux premiers lots 42 et 43 au bord du lac sont rocheux.

Les lots 45 et 47 renferment 50% à 80% de bon terrain.

Les lots 48 à 55 sont très bons.

“ “ 56 et 57 contiennent 40% de bonne terre.

“ “ 58 et 59 sont rocheux.

“ “ 60 à 64 sont bons.

Rang IV. Les deux premiers lots sur le bord du lac, 40 et 41 sont rocheux.

Les lots 42 à 45 sont bons, les lots 46 et 47 sont rocheux, les lots 48 à 55, renferment 75% à 80% de bon terrain.

Les lots 56 à 61 sont impropres à la culture, les lots 62 à 64, renferment 70% de bonne terre.

Rang V. Tous les lots de 38 à 64 sont cultivables, et renferment environ 75% de bon terrain.

Rang VI. Tous les lots de 40 à 64, sont propices pour la culture, excepté les Nos. 44, 45, 46 et 47 qui sont rocheux et les Nos 54 et 55 qui sont marécageux et au centre desquels il y a un petit lac.

Rang VII. Les lots 40, 41, 42 et 43 dans la partie au sud du lac Okikeska, renferment 45% de terrain cultivable, les lots



Pont en fer sur la rivière La Sarre dans le canton du même nom

44, 45, 46 et 47 sont trop rocheux pour être cultivés. Les lots 48 à 64, renferment 75 à 90% de bonne terre.

Rang VIII. Les lots 58 et 59, contiennent 50% de terrain cultivable, 60 et 61, environ 40% et 64, 80%. Les lots 62 et 63 sont impropres à la culture.

Rang IX. Les lots 59 à 62, sont échancrés par une baie du lac Okikeska, les lots 63 et 64 sont impropres à la culture.

Rang X. Tous les lots de 55 à 64 sont impropres à la culture. Le sol sur les bords du lac est bon, mais dès qu'on pénètre à l'intérieur, il devient sablonneux, rocheux et marécageux.

Il y a un beau groupe de colons venus de St. Roch des Aulnaies, comté de l'Islet, établis dans les rangs I, II, III et IV, sur la pointe qui s'avance dans le lac LaMotte;

CANTON LANDRIENNE.

Le Transcontinental pénètre dans ce canton dans le rang IX, à partir de la rivière Peter-Brown il incline fortement vers le sud, traverse les rangs VII, VI, V et le coin est du rang IX qu'il quitte pour pénétrer dans Barraute.

La rivière Peter-Brown, dont la largeur moyenne est d'environ 50 pieds et la profondeur de 40 pieds à l'eau basse, traverse la partie nord-ouest de ce canton et constitue par ses nombreux affluents un magnifique drainage naturel pour toute la partie du canton situé à l'ouest d'un coteau de cyprès qui traverse le canton sur toute sa hauteur dans une direction générale du nord au sud. (Rapport de Fafard et Roy 1910).

Il y a de grandes savanes et des marécages sur les rangs II, III, IV et V qui peuvent être drainés assez facilement par la branche sud de la rivière Peter-Brown, qui coule à travers les rangs II, III, IV et V à l'ouest de la ligne centrale.

Le sol est formé d'une bonne partie d'argile, sur les rangs IV et V, sur une étendue d'environ quatre milles à l'est de la ligne extérieure ouest.

Dans les environs de la ligne centrale à l'est, sur les rangs II et III le terrain est sec, formé d'une bonne terre jaune, très propre à la culture des pommes de terre et des légumes en général.

Il y a déjà à la rivière Peter-Brown un bon groupe de colons venus principalement de Ste. Thècle, comté de Champlain, et du Lac-aux-Sables, comté de Portneuf. Ils ont de beaux défrichés le long de la voie du chemin de fer.

Le chemin de colonisation pénètre dans ce canton du côté de l'est, par la séparation entre les rangs VIII et IX. Une route part également de la gare et descend jusqu'au rang VII entre les lots 13 et 14. Tous les lots au sud de la rivière Peter-Brown sur les rangs I, II, III, IV et V sont encore à prendre.

CANTON BARRAUTE

Le Transcontinental traverse ce canton dans les rangs IV, III, II et I. Le terrain en général est très uni.

La rivière Natagan qui traverse ce canton à peu près dans le centre, constitue une excellente route vers le nord pendant environ 90 milles jusqu'à son confluent avec la rivière Bell, à 50 milles du lac Matagami. Pendant les quinze premiers milles de son cours à partir du chemin de fer c'est une rivière assez étroite, mais elle s'élargit bientôt, et à son embouchure elle a deux chaînes de large. Elle ne traverse aucun lac, ce qui enlève tout danger de retard par les vents, et elle n'exige que sept petits portages dont les plus longs ont respectivement un demi-mille et 12 chaînes.

(Bancroft-Rapport-1913.)

Voici un aperçu général de la nature du sol, dans les cinq premiers rangs de ce canton. Tous les lots, à part ceux indiqués ci-dessous, comme marécageux ou rocheux, sont propres à la culture, du moins dans une bonne partie de leur étendue.

Rang I. 57 à 62, en savane.

Rang II. 14 à 25, marécageux,

Rang III. Les lots 4 et 5, 26 à 36, 52 à 62, sont impropres à la culture.

Rang IV. Les lots 9 à 15 sont rocheux, 19 à 31, 42 et 43, 50 à 52, 56 et 57 sont marécageux.

Rang V. Tous les lots de ce rang sont propres à la culture excepté les Nos. 60 à 62 qui sont marécageux.

Un certain nombre de lots dans ce canton à l'est et à l'ouest de la rivière Natagan, sur les rangs I, II et III ont été pris par des colons venus de St. Basile, comté de Portneuf.

CANTON FIEDMONT.

Le chemin de fer coupe légèrement ce canton dans le coin nord-est.

Une chaîne de collines court vers l'est en inclinant au nord-est dans la moitié ouest des rangs I, II et III. De là elle courbe vers le nord pour contourner le lac Natagan. Le terrain est plan avec de légères ondulations dans la plus grande partie de la moitié est du canton.

Le lac Natagan mesure deux milles dans sa plus grande largeur et six milles du nord au sud, avec une profondeur de cinquante pieds par endroit. La rivière du même nom sort de ce lac, large de cent pieds. Il y a au sud du lac Natagan, sur le rang I, un autre petit lac relié au premier par un petit ruisseau d'une demie chaîne de largeur et de deux milles de long.

La savanne couvre une partie considérable de ce canton. Il y a quelques parties sablonneuses dans le rang IX. Le sol dans les parties arables est une terre glaiseuse de bonne qualité, très bien égouttée par les nombreux ruisseaux tributaires de la rivière et du lac Natagan.

CANTON COURVILLE.

Le Transcontinental traverse ce canton dans les rangs X, IX et VIII.

Le terrain, en général est uni. La ligne de front du rang X traverse l'extrémité sud d'un coteau brûlé venant du nord-est et les rangs IX et VIII à l'ouest de la ligne centrale sont coupés par une chaîne de petites montagnes, sur tout leur profondeur du nord au sud.

La partie est du canton est traversée du nord au sud par la rivière Café, qui prend sa source dans le lac Courville, situé sur les rangs V et VI. Cette rivière forme un petit lac sur les rangs VII et VIII, au sud du chemin de fer, et un second au nord, sur le rang X, le lac Carpentier. A cause des grandes savanes, qui couvrent une grande étendue du terrain, dans les rangs X, IX et VIII, à l'ouest de la ligne centrale, cette partie du canton semble peu propre à la culture.

A l'est de la ligne centrale, le sol est meilleur, formé d'une terre argileuse de première qualité. Sur les bords de la rivière Taschereau, le terrain est bas et humide.

CANTON CARPENTIER.

Voici ce que MM. Fafard et Roy, arpenteurs, disent de l'aspect général du terrain et de la qualité du sol, de ce canton, dans leur rapport de 1910.

“ Le terrain à l'ouest de la ligne centrale est plat sur toute la profondeur des rangs I, II et III, à l'est de la ligne centrale, ces trois rangs sont traversés du nord au sud par le coteau brûlé, qui se prolonge au sud jusqu'au front du rang X du canton Courville.

La partie du canton que nous avons arpentée (rangs I, II et III) présente une superficie assez restreinte de terre arable; les savanes marécageuses en recouvrent la plus grande étendue à l'ouest de la ligne centrale. Les meilleurs lots à l'est de la ligne centrale, sont ceux compris entre la montagne brûlée et la rivière Taschereau.”

CANTON SENNETERRE

Le Transcontinental coupe ce canton dans une direction sud-est sur les rangs IX, VIII, VII, VI, V et IV. A la hauteur du rang VII, il traverse la rivière Bell sur un beau pont en fer. Le terrain du canton Senneterre est plan sur presque toute étendue. La hauteur de la montagne Bell située à l'est de la ligne centrale sur le rang VI, et que le chemin de fer longe après avoir traversé la rivière, est d'environ 120 pieds.

Une autre chaîne de montagne assez élevée longe la ligne centrale sur une partie des rangs III et IV, et sur les lots 46 et 47 des rangs V et VI on voit un coteau de cyprès très élevé.

“ Le canton Senneterre, dit M. Arthur Lepage, (rapport du ministre des Terres et Forêts, 1914) possède plusieurs cours d'eau remarquables dont quelques-uns sont navigables. Ainsi, il y a la belle rivière Bell qui traverse le canton du sud-ouest au nord-est, et qui plus loin au nord prend le nom de Nottaway et va porter ses eaux dans la baie James.

Dans le premier rang, elle forme une partie du lac Obaska qui a près d'un mille de largeur dans ce canton. Dans les rangs II, III, IV, V, VI, et VII elle a jusqu'à 10 à 12 chaînes de largeur, et elle a même de 25 à 35 chaînes dans les rangs VIII, IX et X. Il y a quelques petits rapides dans les rangs II, III et IV et deux petites chutes d'environ cinq à six pieds, l'une au commencement du rang trois et l'autre vers le milieu du rang cinq sur la rivière Bell. A cinq milles au nord du pont du chemin de fer Transcontinental, elle forme le beau grand lac Shabogama qui a près de trente milles de longueur, sur lequel on peut avantageusement se procurer le plaisir du yacht et du canotage. Ce lac s'étend au sud en forme de baie dans les rangs dix et neuf, baie qui a de 20 à 50 chs. de largeur et est peu profonde.

Je note aussi le ruisseau "Aux Trembles" qui traverse la partie nord-ouest du canton et qui se jette dans la rivière Bell à un mille au sud du pont du chemin de fer Transcontinental, lequel pont traverse la rivière Bell au milieu du village Nottaway.

La partie Est du canton est aussi traversée dans toute sa hauteur du sud au nord par le gros ruisseau Adelpus qui se décharge dans le lac Shabogama. J'ai descendu ce ruisseau en canot dans les basses eaux, avec un peu de difficultés c'est vrai, mais dans toute sa longueur : il est également vrai qu'il m'a fallu le débarrasser en certains endroits et faire quelques portages pour éviter trois ou quatre petits rapides, tous dans le quatrième rang. Ce ruisseau et ses deux branches de l'Est que j'indique sur mon plan seront d'un grand appoint pour faire le drainage de la partie sud-est du canton, où il y a des savanes et des marécages de grande étendue. Il y a aussi de grandes savanes et de grands marécages dans la partie Sud-Ouest, mais en nombre moindre et de plus petite étendue."

Plusieurs lots de chaque côté de la rivière Bell, dans les rangs V, VI et VII, et le long du chemin de fer, dans les rangs VIII et IX, sont maintenant occupés. Il y a encore une assez grande quantité de terrain propre à l'agriculture le long du ruisseau Adelpus et une excellente partie le long de la rivière Megiskan qui effleure la partie nord-est de ce canton.

Il y a aussi un peu partout à l'intérieur en dehors des savanes et des marécages de notables étendues de terrain propre à la culture.

“Si on considère le fait, dit encore M. Arthur Lepage, que les ingénieurs du chemin de fer Transcontinental ont baissé de dix pieds et presque vidé au moyen de drains, un petit lac qui était sur leur passage, dans le rang cinq de ce canton, on est bien justifiable de croire que ces savanes et ces marécages pourront pratiquement être drainés et utilisés pour des fins de culture, car j'ai noté que le sol y est généralement de terre grise mêlée d'une bonne partie d'argile en dessous d'une couche de terre noire.”

Deux routes partent du village de chaque côté de la rivière Bell, et se rendent jusqu'à la hauteur du rang V. C'est à la rivière Bell que doit se terminer la grande route de colonisation Allard-Devlin. Un tronçon de cette route traverse le rang VIII au nord du village, et suit la ligne de séparation des range VIII et IX en allant vers l'est jusqu'au lot 23.

Il est peu probable que la colonisation à la rivière Bell se développe en remontant vers le sud, à cause de l'état marécageux du terrain. Du côté du nord au contraire, elle s'étendra au loin : en effet d'après le rapport de M. Bancroft, professeur de géologie à l'Université McGill, qui a exploré durant l'été de 1912, la région s'étendant jusqu'au delà du lac Matagami. le bassin argileux de cette région couvre une étendue allant jusqu'à 120 milles au nord du Transcontinental. “ Dans toute cette étendue, dit-il, le sol convient à l'agriculture, si l'on excepte les petits paquets de buttes rocheuses, les petites rives sableuses, et les espaces beaucoup plus considérables où les marécages dominent. Il existe autour des lacs Soskumika, Matagami et Olga de très grandes étendues de terrains propice à l'établissement de fermes.”

“ Les plus grandes étendues continues de bonnes terres que nous avons rencontrées se trouvent le long de la rivière Natagan et surtout le long de la rivière Allard. Lorsqu'on quitte les eaux sales, couleur de café au lait de la rivière Harricana pour les eaux claires de l'Allard supérieur, la verdure prend des teintes plus vives, les plantes sont plus robustes et les fleurs sauvages, telles que les rosacées, les chèvrefeuilles, les orchidées, etc., croissent à profusion au milieu de juillet.

“ Le climat, dit encore, M. Bancroft est un facteur beaucoup plus important que le sol. La région étudiée se trouve entre les latitu-



• Groupe d'enfants fréquentant l'école à Amos.—Septembre 1914

“ des 48°30' et 50°50', mais heureusement la diminution de l'altitude
“ compense l'augmentation de la latitude, et dans la plus grande
“ partie de cette région au moins jusqu'aux environs du lac Mata-
“ gami, la température annuelle doit être en moyenne à peu près la
“ même qu'aux environs du chemin de fer Transcontinental.

“ Chaque année on fait une récolte de pommes de terre et de lé-
“ gumes au poste de la Compagnie de la baie d'Hudson sur le lac
“ Waswanipi à la latitude de 49°36' à environ 100 milles au nord
“ du Transcontinental et à une altitude de 680 pieds au-dessus du
“ niveau de la mer. En 1911 on avait fait les semailles le 30 mai
“ et on avait récolté à la fin de septembre 180 boisseaux d'excel-
“ lentes pommes de terre qui n'avaient jamais été endommagées par
“ la gelée. Lorsque nous visitâmes le poste le 5 août, les pommes
“ de terre commençaient à perdre leurs fleurs et promettaient une
“ autre bonne récolte, les pois et les navets étaient également
“ très beaux. Au printemps dernier la glace se brisa sur le lac le
“ 5 mai et le 21 mai elle avait presque complètement disparu.”

“ Personnellement je pense qu'il faut abandonner l'antique con-
“ ception assez répandue du “nord glacial.” Nous possédons dans
“ ces territoires un héritage dont de nombreuses portions sont sus-
“ ceptibles de porter des récoltes de foin, d'avoine, d'orge, de seigle,
“ de pommes de terre, de navets et d'autres légumes. Par contre
“ ce ne sera sans doute jamais un pays à blé. En ce qui concerne
“ les hivers, c'est évidemment une contrée qui exige une population
“ économe et résistante, mais ce sont là des qualités qui font la pros-
“ périté commune. Si plus tard le gouvernement décide d'ouvrir
“ ces terres à la colonisation il serait bon d'établir en avance des
“ fermes expérimentales bien placées et bien dirigées.”

RESULTATS DE L'INSPECTION GENERALE DES LOTS
DANS L'ABITIBI.

NOMBRE D'ACRES

Cantons	En culture	En abatis ram	En abatis	travaillés	vendus	date de l'inspection
Dalquier	198	120	47.5	365.5	3648	Juin 1914.
Figury	777	256.5	731	1764.5	25678	Juillet 1914.
Landrienne	42	20.5	96	158.5	7709	id.
Languedoc	22	24	0	46	1005	id.
Privat	42	62	43	147	4684	Août 1914.
Launay	0	0	0	0	967	id.
Desmeloizes	12	0	36	48	1419	Octobre 1914.
La Reine	27	11	79	117	7041	id.
La Sarré	7.5	49.5	185.5	242.5	10297	Septembre 1914
Royal Roussilon	25	33	62.4	120.4	5686	id.
Total	1152.5	576.5	1280.4	3009.4	68134	

N. B Cette inspection a été faite par M. Ed. Sicard, ingénieur-forestier, du mois de juin au mois de septembre 1914.

RECENSEMENT GENERAL DES COLONS ETABLIS DANS
L'ABITIBI, AU 30 JUIN DES ANNEES 1913 ET 1914.

CANTONS	1913		1914	
	Familles	Ames	Familles	Ames
La Reine et Desmeloizes.....		22	4	37
Lasarre.....	1	10	3	90
Royal-Roussillon.....			4	81
Langueloc.....	4	21	7	41
Privat.....	4	35	12	99
Amos.....	28	241	68	504
Landrienne.....			5	48
Senneterre.....			4	53
Total.....	37	329	107	953

Centres de colonisation et emplacements de village

Le groupement des colons autour d'un centre choisi et déterminé d'avance comme noyau d'une future paroisse a été appliqué avec succès dans l'Abitibi et donne les meilleurs résultats.

L'endroit le plus convenable pour y établir un village dans chaque canton est marqué d'avance. On choisit autant que possible les bords d'un lac ou d'une rivière. Les représentants des autorités religieuses de concert avec les représentants du Gouvernement déterminent l'emplacement futur de l'église dans chaque village; le terrain réservé pour cet emplacement est cédé gratuitement aux autorités religieuses par le Département des Terres et Forêts.

Les colons à mesure qu'ils arrivent s'établissent en rayonnant autour du centre de colonisation.

" De cette façon, comme le disait en 1911, M. Gastonguay, ancien ingénieur du Département de la colonisation, notre système paroissial qui a été si fécond en bons résultats et que l'expérience a démontré être le mieux adapté aux goûts et aux mœurs de notre peuple, aura toute son emprise dès le début en permettant à un groupe de quelques familles d'établir en temps opportun, une organisation scolaire, paroissiale et municipale".

Ces emplacements de village, sont divisés en lots à bâtir, lesquels lots sont vendus soit à l'enchère, soit privement suivant certaines conditions d'établissement.

Voici une liste des villages maintenant en formation, avec une description sommaire de chacun d'eux.

LA REINE.

Sur la rive est de la rivière Okikodasik, à l'endroit où elle est traversé par le chemin de fer. Le site choisi pour l'église, se trouve

dans le centre du village sur une éminence qui s'élève lentement de la rivière et de la voie ferrée, et domine tous les alentours. Il y a la Reine un magasin et une maison de pension.

Le nom de la gare est Okiko.

DUPUY.

Les autorités du Transcontinental doivent placer une gare sur le lot 44 ou 45 du rang VIII du canton LaReine. Il y aura là certainement un groupement paroissial. Un espace de terrain a été réservé autour de la gare pour ce futur village.

LA SARRE.

Le village LaSarre dont les bornes sont comprises entre la rivière South et la ligne du Transcontinental, est situé à un mille à l'est de la rivière LaSarre. Il est destiné à prendre une grande importance, car le canton LaSarre sera avant longtemps un des plus peuplés de l'Abitibi. Le nom de la gare est Wabakin ; le site de l'église a été marqué sur le bloc No. 12 sur la rive nord de la rivière South, à environ trois arpents en arrière de la gare.

MAKAMIK.

Le futur village de Makamik s'étendra de chaque côté de la rivière Lois, et sur les bords du lac Makamik ; le site est vraiment bien choisi. L'emplacement de l'église a été marqué sur le bloc No. 6, sur une petite élévation d'où la vue s'étend au loin sur le lac et le pays qui l'entoure. La gare qui porte le nom de Makamik est à deux milles plus à l'ouest, en plein milieu d'un marécage.

LANGUEDOC.

L'endroit réservé pour ce village est situé sur les bords de la rivière Bellefeuille dans la partie de terrain comprise entre cette rivière et le chemin de fer. Ce terrain n'est pas encore divisé en lots à bâtir. La gare située à un demi-mille plus à l'ouest, porte le nom de Authier.

PRIVAT.

Ce village est situé sur la rive ouest du lac Robertson. C'est le quatrième point de division du Transcontinental à partir de Québec. Ce village a déjà l'aspect d'un centre important ; les usines de répa-

rations, les boutiques, les bureaux du Transcontinental couvrent une grande étendue de terrain ; dès l'été prochain, il règnera une belle animation en cet endroit.

Il y a maintenant à Privat une bonne maison de pension, trois magasins bien installés, et un moulin à scie. Les cultivateurs établis autour du lac Robertson auront là un magnifique marché pour écouler leurs produits. Le nom de la gare est O'Brien ; l'emplacement de l'église a été marqué sur le bloc No. 85.

AMOS-SUR-HARRICANA.

Amos, la future métropole de l'Abitibi à déjà l'aspect d'une petite ville avec ses grandes avenues coupées à angle droit par de belles rues. Elle a été érigée en municipalité dans le courant de l'été 1914. M. Hector Authier, agent des Terres, a eu l'honneur d'avoir été appelé par le vœu unanime de ses concitoyens à occuper la position de premier maire d'Amos. Une Chambre de Commerce installée dernièrement est appelée à rendre de grands services.

Le curé est l'abbé J. O. V. Dudemaine, arrivé à Amos au mois de septembre 1913, il a en même temps sous sa juridiction spirituelle, en attendant que des compagnons lui soient adjoints, tous les autres postes de l'Abitibi.

Un médecin le docteur A. Bigué est venu s'établir à Amos dans le courant de l'été 1914. La Banque d'Hochelago y a également installé une succursale. On trouve à Amos, trois maisons de pension, trois grands magasins, deux boutiques de forge, une boutique de charron, deux moulins à scie, une manufacture de portes et chassis. Au mois de juin 1914, soixante-douze enfants fréquentaient l'école.

Amos deviendra en peu de temps un centre important et sous le rapport religieux et sous le rapport commercial. C'est le futur évêché des plaines de l'Abitibi. Ce sera en même temps le marché naturel pour l'écoulement des produits agricoles des paroisses qui s'établiront sur les deux rives de l'Harricana ; ce sera le point de ravitaillement des champs miniers. C'est de là que partiront les grandes voies de communications qui iront rejoindre le Timiskaming, qui réuniront ces deux régions qui devront plus tard ne faire qu'un seul tout.



Groupe de citoyens d'Amos.—Vue prise à la gare

LANDRIENNE

Le terrain réservé pour ce village, ainsi que celui des villages Barraute et Courville n'est pas encore divisé en lots à bâtir.

Ce village s'élèvera sur les bords de la rivière Peter-Brown, à l'endroit où le Transcontinental la traverse. Il y a déjà un beau commencement d'établissement au village Landrienne.

BARRAUTE ET COURVILLE.

Barraute dans le canton du même nom n'a pas encore d'habitants.

Le terrain réservé pour le site de ce village se trouve à l'est de la rivière Natagan, à l'endroit où elle est traversée par le chemin de fer. La gare située à l'ouest de la rivière porte le nom de Natagan.

Le site du village Courville n'est pas encore choisi.

NOTTAWAY

Le site de ce village est magnifique ; il s'étend au nord et au sud du chemin de fer de chaque côté de la rivière Bell. L'endroit réservé pour l'église se trouve compris dans le bloc No 5. au nord-ouest de la rivière.

On trouve au village Nottaway une bonne maison de pension, ainsi que deux magasins bien installés.

Nottaway, comme Amos, deviendra un centre commercial important. Si le chemin de fer, de la Baie James à Montréal, vient à se construire, c'est à cet endroit qu'il devra faire sa jonction avec le Transcontinental. Nottaway, sera de plus, le marché de toute la région agricole qui se développera le long de la rivière Bell.

Agent des terres pour le territoire de l'Abitibi.

L'agent des terres pour le territoire de l'Abitibi est M. Hector Authier. Il réside à Amos-sur-Harricana.

Cette agence renferme la partie du comté de Timiskaming, comprise dans les limites suivantes : au sud, la ligne d'exploration tracée par les arpenteurs Rainboth et Blouin, depuis son point de départ à la ligne frontière entre Québec et Ontario, jusqu'à la rencontre de la rivière Bell ; à l'ouest, cette même ligne frontière, du point de départ susdit, jusqu'au poteau planté pour marquer le centième mille distant de la tête du lac Timiskaming ; au nord, un parallèle de latitude ayant son origine à la borne, en dernier lieu décrite et s'étendant jusqu'à la rive droite de la rivière Bell ; à l'est, la partie de cette même rivière qui va, en la remontant vers le sud, jusqu'à la ligne Blouin ci-dessus décrite.

CONDITIONS D'ETABLISSEMENTS SUR LES LOTS DE COLONISATION DANS L'AGENCE DE L'ABITIBI.

Pour plus de clarté, je transcris tout simplement les conditions contenues dans le billet de location qui sera délivré à chacun des colons allant s'établir sur un lot dans l'Abitibi.

AGENCE DES TERRES DE L'ABITIBI

BILLET DE LOCATION

M.....

Est par le présent autorisé à prendre possession.....
du lot de terre No.....contenant.....acres, et à l'occuper,
sujet cependant aux conditions suivantes :

1^o. L'acquéreur devra défricher au moins trois âcres par année, et les mettre en culture l'année suivante.

2^o. Dans les trente mois de la date de l'octroi, l'acquéreur devra bâtir une habitation et une grange, et commencer la résidence requise par la clause 3 pour l'obtention des Lettres-Patentes.

3^o. L'acquéreur pourra obtenir ses lettres-patentes après trente mois de résidence continue sur son lot, s'il y a sur ce lot au moins quinze âcres pour cent en culture.

Tout porteur d'un billet de location résidant avec ses parents (son père ou sa mère) sur un lot situé dans le même canton que le sien, est dispensé de l'obligation de bâtir sur son propre lot et d'y résider, pourvu qu'il y ait en culture, sur chaque lot, l'étendue requise.

N. B.—Une absence de plus de six mois sans la permission de l'agent des terres constitue une interruption de résidence.

4^o. Il ne sera coupé de bois sur le lot avant l'émission des Lettres-Patentes que pour défrichement, chauffage, bâtisses et clôtures ; et tout bois coupé—contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé—sans licence sur les terres publiques.

5^o. Comme prime d'encouragement, il sera permis au porteur du présent billet de location lorsqu'il aura, dans les deux premières années d'occupation, mis en culture au moins trois âcres de son terrain, de couper à son profit et sans charge, à l'endroit indiqué par l'agent local, tout le bois qui croît sur une étendue additionnelle de dix âcres pris en un seul bloc, en sus de la superficie qu'il est tenu de cultiver pour obtenir ces lettres-patentes.

6^o. L'acquéreur sera obligé de se conformer aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et pêcheries dans la Province.

Honoraire pour billet de location..... \$3.00

MOYENS DE TRANSPORT ET TARIFS DE FAVEUR POUR LES COLONS

En attendant que les trains du Grand Tronc Pacifique circulent entre Québec et l'Abitibi; les colons désirant aller s'établir dans cette région, peuvent s'y rendre par le chemin de fer Grand Tronc, ou le chemin de fer Canadien Pacifique, et le "Timiskaming et Nord-Ontario" aux conditions suivantes :

TARIFS DE FAVEUR POUR VOYAGEURS EN DESTINATION DE COCHRANE, ONT.

STATIONS	Pacifique Canadien via North Bay et T. & N. O. Ry.		Grand-Tronc via Scotia Jet, No-Bay et T. & N. O. Ry.	
	Aller seulement	Aller et retour	Aller seulement	Aller et retour
Actonvale	\$13.70	\$20.50	\$13.40	\$20.10
Coaticook			14.80	22.15
Coteau Jet			11.65	17.45
Danby			13.55	20.35
Farnham	13.10	19.65	13.10	19.65
Hautingdon			13.30	19.90
Lacolle Jet			13.20	19.80
Megantic	15.80	23.70		
Montréal	12.30	18.45	12.30	18.45
Ottawa	10.10	15.15	10.00	15.00
Québec	15.60	23.40	15.60	23.40
Richmond			13.85	20.80
St-Hyacinthe	13.25	19.85	13.05	19.55
St-Jean	12.85	19.30	12.85	19.30
Sherbrooke	14.35	21.55	14.35	21.55
Trois-Rivières	14.20	21.30		
Valleyfield			11.75	17.65
Victoriaville			14.50	21.75

N. B.—Enfants de 5 ans et plus mais en bas de 12 ans, moitié prix, 12 ans et plus, plein prix.

TARIFS DE FAVEUR POUR LE FRET EN DESTINATION
DE COCHRANE, ONT.

STATIONS	Pacifique Canadien via North Bay et T. & N. O. Ry.		Grand-Tronc via Scotia Jet., No-Bay et T. & N. O. Rv.	
	Char entier	Par 100 lbs.	Char entier	Par 100 lbs.
Actonvale.....	0.32	0.65	0.32	0.65
Coaticook.....			0.32	0.65
Coteau Jet.....			0.27	0.55
Danby.....			0.32	0.65
Farnham.....	0.32	0.65	0.32	0.65
Huntingdon.....			0.32	0.65
Lacolle Jet.....			0.32	0.65
Megantic.....	0.32	0.65		
Montréal.....	0.27	0.55	0.27	0.55
Ottawa.....	0.27	0.55	0.27	0.55
Québec.....	0.32	0.65	0.32	0.65
Richmond.....			0.32	0.65
St-Hyacinthe.....	0.32	0.65	0.32	0.65
St-Jean.....	0.32	0.65	0.32	0.65
Sherbrooke.....	0.32	0.65	0.32	0.65
Trois-Rivières.....	0.32	0.65		
Valleyfield.....			0.27	0.65
Victoriaville.....			0.32	0.65

N. B.—Le poids minimum pour la consignation d'un char entier est de 20.000 lbs.

CHEMIN DE FER DU TRANSCONTINENTAL.

Il est impossible de prévoir à quelle date les trains du Transcontinental commenceront à circuler, entre Québec et Cochrane. Jus- qu'au premier de mai, les entrepreneurs O'Brien McDougall et O'Gorman donneront un service hebdomadaire entre Cochrane et Amos. Leur train quitte Cochrane chaque vendredi à 7.00 hrs. a. m. et retourne le lendemain.

Les tarifs suivants seront en vigueur, jusqu'au premier de mai 1915, pour le transport des colons et de leurs effets de ménage, sur présentation à l'agent des billets à Cochrane, d'un certificat signé par l'Abbé I. Caron, missionnaire colonisateur.

De COCHRANE à	Billet aller seulement	Fret par 100 lbs.	Wagon chargé.
La Reine.....	\$ 2.25	\$ 0.45	\$ 30.50
La Sarre.....	2.60	0.45	43.00
Makamik.....	3.10	0.45	52.00
Languedoc.....	3.25	0.60	55.00
Privat.....	3.40	0.60	56.50
Amos.....	4.25	0.60	70.50
Landrienne.....	4.50	0.60	75.00

CONDITIONS D'UN WAGON DE FRET POUR LES COLONS

Pour un char de fret au tarif ci-dessus on alloue 10 têtes de bétail ou chevaux, moutons, cochons; la lingerie et les articles de ménage ayant déjà servi; les bois de construction et bardeaux, le tout n'excédant par 2,500 pieds ou l'équivalent; au lieu de bois de bardeaux une maison portative; quelques plantes, quelques animaux domestiques et un petit nombre de volailles.

Lorsqu'il s'agit de moins d'un char; ne seront admis que les articles de ménage ayant déjà servi; les wagons, voitures, instruments ou outillage de ferme. Chaque article devra être bien étiqueté.

Les marchandises, telles que épiceries, provisions, feronneries, etc., si elles constituent une trop forte proportion, et aussi les instruments aratoires, les voitures, etc., s'ils sont neufs ne pourront être considérés comme effets de colon et on appliquera le tarif ordinaire.

Si l'on admet plus d'animaux qu'il en est alloué, on paiera pour le surplus le prix porté au tarif et le coût d'un char de cette nature ne devra pas excéder le prix régulier d'un char de bestiaux.

Pour bénéficier de ces réductions, il suffit de s'adresser au Bureau de Colonisation et d'Immigration, 82 rue Saint-Antoine, Montréal ou au Ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, Québec.

N. B.—Ces réductions seront accordées sur présentation ou envoi d'un certificat signé par le curé de la paroisse, du porteur ou de l'envoyeur, établissant que celui-ci va visiter l'Abitibi dans un but de colonisation.

AVIS IMPORTANT

Les colons sont priés d'inscrire leur nom et l'endroit où ils vont s'établir sur chacune des caisses contenant leurs effets de ménage et et sur chaque gros morceau de bagage, et de s'assurer auprès du chef de la gare d'où s'effectue le départ que le tout est enregistré correctement pour l'endroit où ils vont s'établir.

ORGANISATION RELIGIEUSE, CIVILE, ETC.

Pour les fins de l'administration religieuse le territoire de l'Abitibi fait partie du vicariat Apostolique de Timiskaming, dont le titulaire actuel est sa Grandeur Mgr E. A. Latulipe, qui a son siège épiscopal à Haileybury, Ontario.

Pour les fins de représentation au Gouvernement local l'Abitibi est compris dans le comté de Timiskaming, démembré du comté de Pontiac en 1912.

Ce nouveau comté est borné au nord par le parallèle de latitude originant au centième poteau milliaire planté sur la ligne interprovinciale entre Québec et Ontario, à l'ouest par la province d'Ontario, au sud et au sud-ouest par la susdite ligne interprovinciale entre Québec et Ontario dans le lac Timiskaming et la rivière Ottawa, à l'est par les côtés est de la rivière Dumoine, du Grand Lac (Big Lake), du lac Antique ou des Sept Mille et de sa décharge, du ruisseau qui se déverse à l'extrémité nord du dit lac Antiquas ou des Sept Mille, du portage conduisant au lac Henault et du dit lac Henault jusqu'au portage conduisant à l'extrémité sud de la baie du grand lac Victoria, par ce portage, les rives est de la baie des Missionnaires du grand lac Victoria et la baie Kawastagua de ce lac, puis du ruisseau et de la chaîne de petits lacs qui y fait suite,

du portage reliant le dernier de ces petits lacs à celui qui forme la tête des eaux de la rivière Bell, au nord du faite de partage des eaux séparant le bassin du fleuve St-Laurent, d'avec celui de la baie d'Hudson, par enfin, la rive est de tous les lacs qui sont des élargissements de la dite rivière Bell (Christopherson, Simon, Obaska, Shabogama et autres), par la rive est de la rivière Bell elle-même, jusqu'au parallèle de latitude originant au centième poteau milliaire mentionné plus haut comme étant sur la ligne interprovinciale entre Québec et Ontario.

Pour les fins de l'administration fédérale, la partie de l'Abitibi traversée par le Transcontinental, étant en dehors des limites du comté de Pontiac, et étant considérée comme territoire non organisé ne peut être représentée au Gouvernement fédéral.

Le territoire de l'Abitibi est compris dans le district judiciaire de Pontiac dans le chef-lieu est à Bryson, avec une cour de circuit à Ville-Marie.

Pour les fins de l'enregistrement l'Abitibi relève du Timiskaming. Le registraire actuel est M. J. Maillard, qui réside à Ville-Marie.

N. B. — D'après la décision de la commission géographique du Canada en 1912, Timiskamingue doit s'écrire Timiskaming, appellation de la langue Algonquine qui signifie "endroit où il y a de grands marais desséchés" probablement à cause des grandes étendues d'eau qui, à l'extrémité nord du lac, se dessèchent durant les saisons d'été.

NOUVEAUX NOMS GEOGRAPHIQUES DANS
L'ABITIBI

CANTON LaSARRE.

LaSarre (rivière) Au lieu de Whitefish et de Amikitik.

Mance (lac) Au lieu de Mud. Ainsi dénommé en l'honneur de Mademoiselle Mance, fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

CANTON ROYAL-ROUSSILLON.

Loïs (rivière) Non pas Molesworth.

De Courval (lac) Du nom de l'arpenteur de Courval qui a fait des opérations d'arpentage dans l'Abitibi.

Piton (lac) Du nom de l'arpenteur Piton, chargé de faire certains arpentages dans l'Abitibi.

CANTON PRIVAT.

Bellefeuille (rivière) au lieu de KaKameonan, donné en l'honneur du révérend M. de Bellefeuille, sulpicien, et premier missionnaire chargé en 1837 de faire la mission au lac Abitibi.

Robertson (lac). M. Robertson qui a donné son nom à ce lac, était l'ingénieur en chef du Transcontinental dans ce district.

Genest (lac) Dénommé en l'honneur de M. A. T. Genest arpenteur-géomètre et ingénieur civil d'Ottawa.

CANTON LANGUEDOC.

Fafard (lac) Du nom de l'arpenteur-géomètre F. X. Fafard, qui a fait des arpentages dans cette région.

CANTON LAUNAY.

Villemontel (rivière) au lieu de Nawipitechin.

CANTON TRECESSON.

Davy (lac) au lieu de Davie.

Malesworth (lac)

Beauchamp (lac) au lieu de Spirit. En l'honneur de l'abbé Beauchamp, l'un des premiers prêtres séculiers qui aient exercé le ministère au Timiskaming.

CANTON DALQUIER.

Gauvin (lac) M. C. E. Gauvin, ingénieur civil, a exercé durant de longues années les fonctions de Directeur des arpentages au ministère des Terres.

Arthur (lac).

CANTON FIGUERY

Amos (village) au lieu de Harricana ; ainsi dénommé en l'honneur de Lady Gouin.

Figury (lac)

CANTON LaMOTTE

Okikeska (lac).

LaMotte (lac) non pas Askikway ou Seal's home.

CANTON VARSAN

DeMontigny (lac) au lieu de Kienawisik. C'est le nom de l'épouse de feu l'honorable C. R. Devlin, ancien ministre de la colonisation dans le cabinet de Québec.

CANTON DUBUISSON

LeMoine (lac) au lieu de Long Lake. C'est le nom d'un ancien missionnaire, et d'un linguiste des plus distingués, décédé au commencement de l'année 1912.

CANTON BARRAUTE

Natagan (rivière).

CANTON COURVILLE

Café (rivière) et non pas Coffee

CANTON SENNETERRE

Nottaway (village) et non pas Bell River.

Ces nouvelles appellations ont été déclarées officielles par la commission géographique du Canada, et doivent remplacer les anciennes dénominations.



Le long de la rivière Harricana

QUELQUES DATES DE L'HISTOIRE DE LA COLONISATION DANS L'ABITIBI.

1883. Le grand patriote, Honoré Mercier, dans une assemblée tenue dans le comté de Chateauguay, reclame pour la province de Québec la possession des Territoires de l'Abitibi, de la Mistassini et de l'Ashuanipi, c'est-à-dire, de tout le bassin méridional de la Baie d'Hudson.
1898. Le Gouvernement de Québec, l'honorable Mous. Marchand étant premier ministre, annexe par le statut 61 Victoria, le territoire de l'Abitibi, à la province de Québec.
1903. La Compagnie du chemin de fer Grand Tronc Pacifique est incorporée par un Acte du Parlement Fédéral.
- 1907-08. Travaux de location de la voie du Transcontinental, dans l'Abitibi, exécutés sous la direction de l'ingénieur de district, M. W. D. Robertson.
1910. Octobre Mss. J. A. Turcotte et Ernest Turcotte, viennent s'établir à la rivière Harricana, avec leurs familles. Ils font le voyage en canot à partir de Timiskaming.
- 1909-10. L'honorable M. J. Allard, ministre des Terres et Forêts, charge les arpenteurs Henry O'Sullivan, G. P. Roy, L. P. de Courval et P. V. du Tremblay des premiers travaux d'arpentage dans l'Abitibi
1911. Septembre. M. H. Castonguay, ingénieur du Département de la Colonisation est chargé par l'hon. C. R. Devlin, ministre de la Colonisation de faire une visite du territoire de l'Abitibi.
- Septembre. Première visite de Mgr. E. A. Latulipe dans l'Abitibi : Sa Grandeur, accompagnée de l'abbé I. Caron, se rend jusqu'au lac Makamik dans le canton Royal-Roussillon.
- 14 Septembre. Première messe au canton Royal Roussillon dans la résidence de l'ingénieur M. Rousseau.
- 15 Septembre. Première messe à la rivière La Sarre.
- Octobre. Mgr. E. A. Latulipe, accompagné de M. C. G. Piché, ingénieur en chef du Service Forestier, et de l'abbé I. Caron, fait un second voyage dans l'Abitibi et se rend jusqu'à la rivière Harricana.

15 Octobre. Première messe à la rivière Harricana, un premier centre de colonisation est fixé sur les bords de cette rivière. On choisit le nom d'Amos pour désigner ce premier centre.

16 Octobre. Un second centre de colonisation qui portera le nom de Privat, est choisi au lac Robertson, et un troisième, qui portera le nom de la Reine, est marqué sur les bords de la rivière Okikodasick.

18 Octobre. Première messe au canton de La Reine célébrée dans la résidence de l'ingénieur de division, M. M' Guimont.

Classification au point de vue de la valeur forestière et agricole, des cantons traversés par le chemin de fer Transcontinental, exécutée par MM. Henri Sergius et Paul Kieffer, ingénieurs du Service Forestier, du mois de juin au mois d'octobre.

1912. 25 Mai. M. Hector Authier agent des Terres de l'Abitibi, s'installe à Amos.

M. H. Valiquette ingénieur-civil est chargé de diriger les travaux de confection des routes de colonisation dans l'Abitibi.

8 Juin. Arrivée à Amos via North Bay et Cochrane, de la première excursion de colons, sous la direction de l'abbé I. Caron.

12 Juillet. Arrivée à Amos d'un second groupe de colons. De nouveaux centres de colonisation sont choisis à la rivière La Sarre, au lac Makamick, à la rivière Bellefeuille.

7 Août. Vente à l'enchère des lots de village à Amos.

Septembre. Trois nouveaux centres de colonisation sont choisis au canton Landrienne, à la rivière Natagagan, et à la rivière Bell.

1913. 6 Mai. Départ de Montréal, d'un groupe de 88 colons pour l'Abitibi.

11 Juin. Départ de Montréal d'un groupe de 72 colons pour l'Abitibi.

10 Septembre. Arrivé à Amos du premier curé, l'abbé J. V. O. Dudemaine.

15 Septembre. Mgr. E. A. Latulipe arrive à Amos accompagné de l'abbé I. Caron, et de quelques prêtres du Vicariat

Apostolique du Timiskaming. Ils ont fait le trajet du Timiskaming à l'Abitibi en canot en suivant les rivières Ottawa, Kinojevis et Harricana.

17 Novembre. A 11.00 hrs A. M. on pose, à la rivière Mégisken, le dernier rail du Transcontinental, reliant Québec à Winnipeg.

23 Décembre. Première messe célébrée dans la chapelle à Amos.

1914. 3 Janvier. Proclamation de l'honorable Sir François Lange-lier, lieutenant-gouverneur, érigeant la "Municipalité du village d'Amos".

23 Janvier. Ouverture de l'école à Amos, 27 élèves inscrits.

20 Mars. Erection de la municipalité scolaire d'Amos.

27 Avril. Départ de la jonction Harvey pour Amos, via La Tuque, Parent et Doucet, d'un convoi de colons au nombre de 234 personnes, et comprenant 27 wagons chargés de marchandises, d'effets de ménage et d'animaux. Ce long convoi, formant en tout 32 wagons, arrive à Amos le 29 à 8 hrs. P. M.

9 Mai. Départ de la jonction Harvey d'un second contingent de colons au nombre de 214 personnes. Ce convoi, comprenant en tout 18 wagons, arrive à Amos, le 11 à 5.00 hrs A.M. et à 2.00 hrs P. M. à la rivière Okikodasik.

18 et 19 Juin. Sir Lomer Gouin, premier ministre de la province, accompagné de l'honorable H. Mercier, ministre de la Colonisation, des Hon. Geo. E. Amyot, J. P. B. Casgrain, sénateur, et de quelques officiers du Gouvernement visite les centres de colonisation de l'Abitibi.

1 et 2 septembre. L'honorable Jules Allard, ministre des Terres et Forêts, l'hon. J. Ed. Caron, ministre de l'Agriculture, accompagnés de M. Carbonneau, M. P. P. Lavoie; Amos et C. G. Piché, officiers du Département des Terres, visitent le territoire de l'Abitibi.

CONDITIONS DE SUCCES.

Un colon doit être sobre et jouir d'un bon caractère.

La respectabilité est une des premières et la plus importante des conditions requises pour devenir colon. Il est à désirer qu'il n'y ait que des hommes choisis qui s'établissent dans le Timiskaming et l'Abitibi : que cette vérité soit bien comprise de tous ceux qui font la propagande en faveur de la colonisation.

Un colon doit avoir une bonne santé, de l'énergie et de l'amour du travail.

Le colon, comme tous ceux qui veulent réussir dans n'importe quelle profession, doit se vouer, surtout dans les premières années à un travail assidu, à l'isolement, et s'attendre à des revers passagers qui mettront peut être son courage à l'épreuve. Là comme partout ailleurs, la fortune est due à l'homme d'initiative, à l'homme persévérant.

LE CAPITAL QU'IL FAUT APPORTER.

Pour s'établir sur une terre boisée, il faut au moins avoir quelques économies et de quoi vivre pour un an au plus. A ceux qui sont sans le sou, on ne saurait leur conseiller de gagner la forêt, car c'est s'exposer à la misère. Inutile de compter uniquement sur les chantiers et la construction des routes publiques pour assurer la subsistance de la famille, on doit plutôt considérer ces travaux comme auxiliaires. Avec un capital de deux à trois cent piastres un colon laborieux peut être sûr de réussir. Apportez avec vous votre matériel de ferme, tout votre bétail, imposez-vous quelques sacrifices pour vous procurer au moins une vache à lait et une coupe de porcs, qui assureront la vie à votre famille dès la première année.

Qu'on se conforme à ces conseils et l'on n'aura pas à s'en repentir.

POUR LES CANADIENS DES ETAT-UNIS

Les autorités canadiennes accordent l'entrée gratuite, aux Canadiens revenant des États-Unis, pour leurs effets de ménage et leurs bestiaux, pourvu qu'ils en soient propriétaires de bonne foi, depuis au moins six mois. Il leur suffira de faire une déclaration à cet effet au bureau de la douane du port d'entrée au Canada. Les tarifs



Gare de Wabakin, canton La Sarre

de faveur accordés aux colons ne valent, pour les Canadiens venant des États-Unis qu'à partir de Montréal ou de Québec, pour atteindre les régions de la colonisation.

Pour s'éviter des ennuis, il faut expédier ces effets de ménage, etc., droit à destination et payer le fret d'avance que pour Montréal, et de là à destination, à Montréal.

CONCLUSION

"Restons chez nous", "Emparons-nous du sol", voilà les deux phrases que je laisse pour les méditer sérieusement à mes compatriotes, les Canadiens-Français de la province de Québec, en terminant cet humble travail.

"Restons chez nous" notre chez nous, le chez nous de nos pères ; plus tard le chez nous de nos enfants et nos arrière petits enfants.

"Emparons-nous du sol" Transformons en une mer d'épis dorés cette terre si riche de notre province.

Canadiens-Français ne quittez pas vos fermes pour aller vivre dans les villes, au milieu de la poussière des manufactures et du cri strident des usines, mais si la terre paternelle ne peut donner place à tous les frères, si pour une raison quelconque vous devez abandonner le sol natal, venez au Timiskaming, venez dans l'Abitibi.

Vous agrandirez et enrichirez le domaine de la province, vous augmenterez sa population, vous vivrez au milieu de vos charitables compatriotes, vous parlerez notre belle langue française, vos enfants l'apprendront ainsi que leur religion dans des écoles dirigées par des instituteurs catholiques.

Profitez des bonnes dispositions de nos gouvernants et venez travailler à l'accroissement de notre immense pays comme le bon père de famille travaille à l'accroissement de son patrimoine. Venez fonder là-bas une province aussi grande, aussi riche que celle de Québec, à elle en tout semblable et par les idées, les sentiments, la langue, les mœurs et la religion.

L'histoire conservera vos noms, vaillants défricheurs, et plus tard, lorsque le visiteur parcourera vos belles paroisses, lorsqu'il verra les églises élevant leurs clochers vers le ciel, les écoles remplies de vos petits enfants, balbutiant l'alphabet français, il rendra hom-

mage aux pionniers du Timiskaming et de l'Abitibi en disant ;
ceux-là étaient de vrais patriotes.

C'est une œuvre religieuse et nationale que nous accomplissons ;
à nous les braves, les valeureux colons, à nous les vrais patriotes.

BUREAU D'IMMIGRATION ET DE COLONISATION ET
AGENCE DE MINES, DE PÊCHE ET DE CHASSE
DU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE
DE QUÉBEC, 82 RUE ST-ANTOINE,
MONTREAL, CANADA.

Pour Immigration et Mines, comprenant le placement gratuit de domestiques et de valets de ferme ; l'émission des certificats de mineurs ; de permis d'exploration minière et toutes informations relatives aux sujets ci-dessus, prière de s'adresser à

EMILE MARQUETTE,
Agent d'Immigration et de Mines.
82 rue St-Antoine, Montréal.

(L'immigrant est certain de trouver promptement ici, à son arrivée, des emplois avantageux dans les fermes et dans les familles.)
Pour la colonisation, Pêche et Chasse, comprenant des informations générales sur les régions de colonisation ; l'obtention de facilités de transport pour les colons et l'émission de permis de Chasse et de Pêche, prière de s'adresser à

L. E. CARUFEL,
Agent de Colonisation, de Pêche et de Chasse,
82, rue St-Antoine, Montréal.

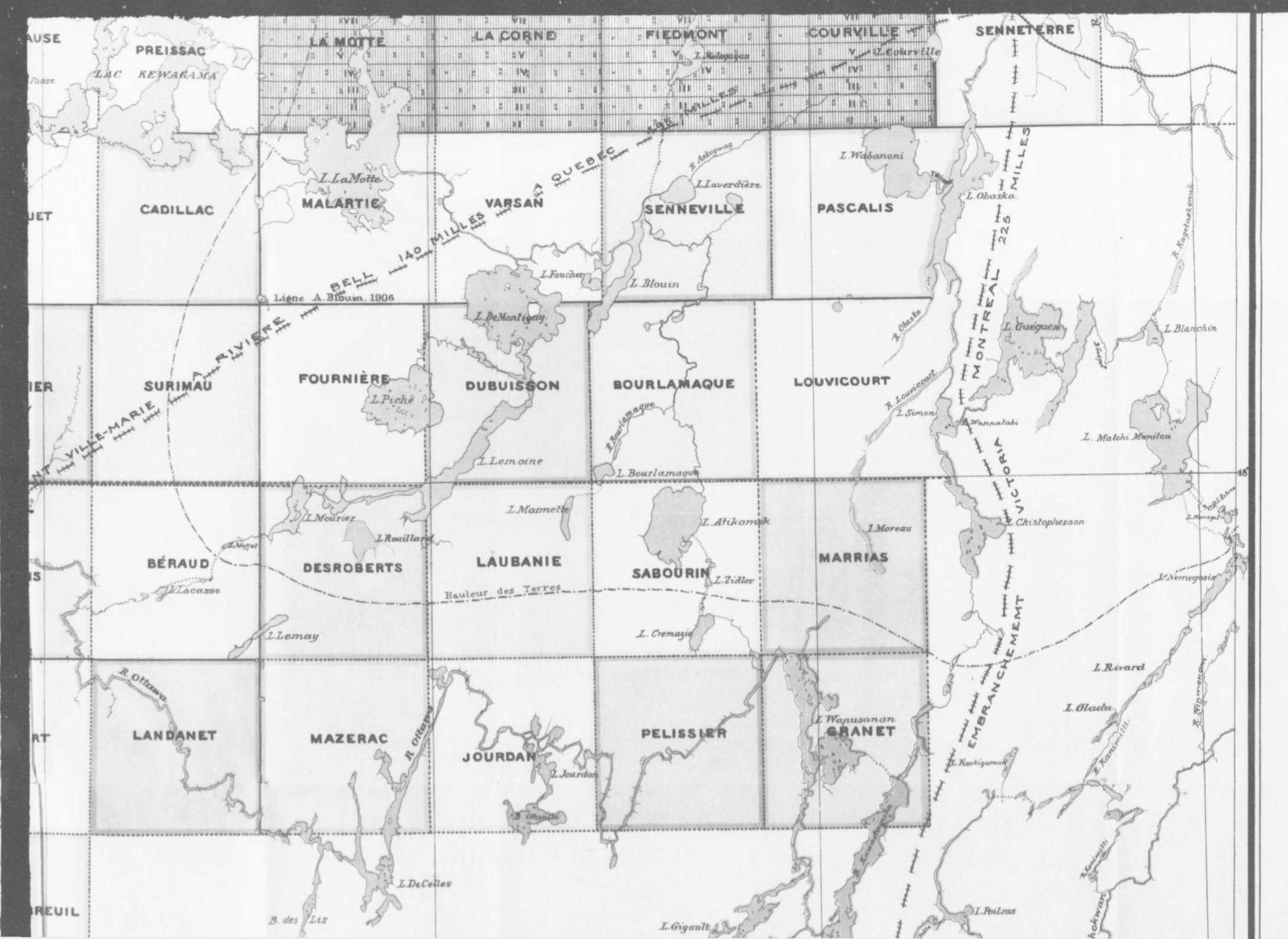
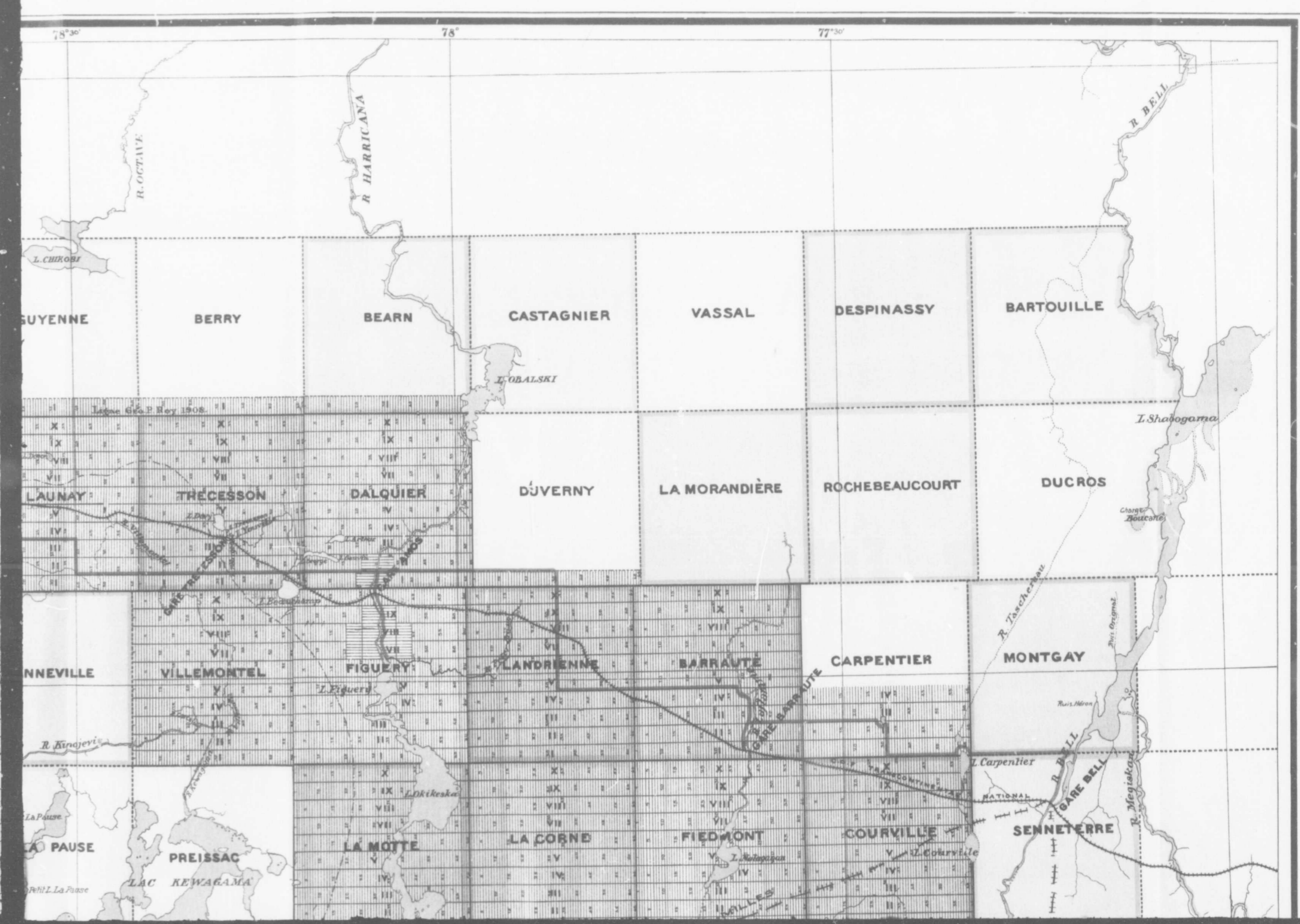
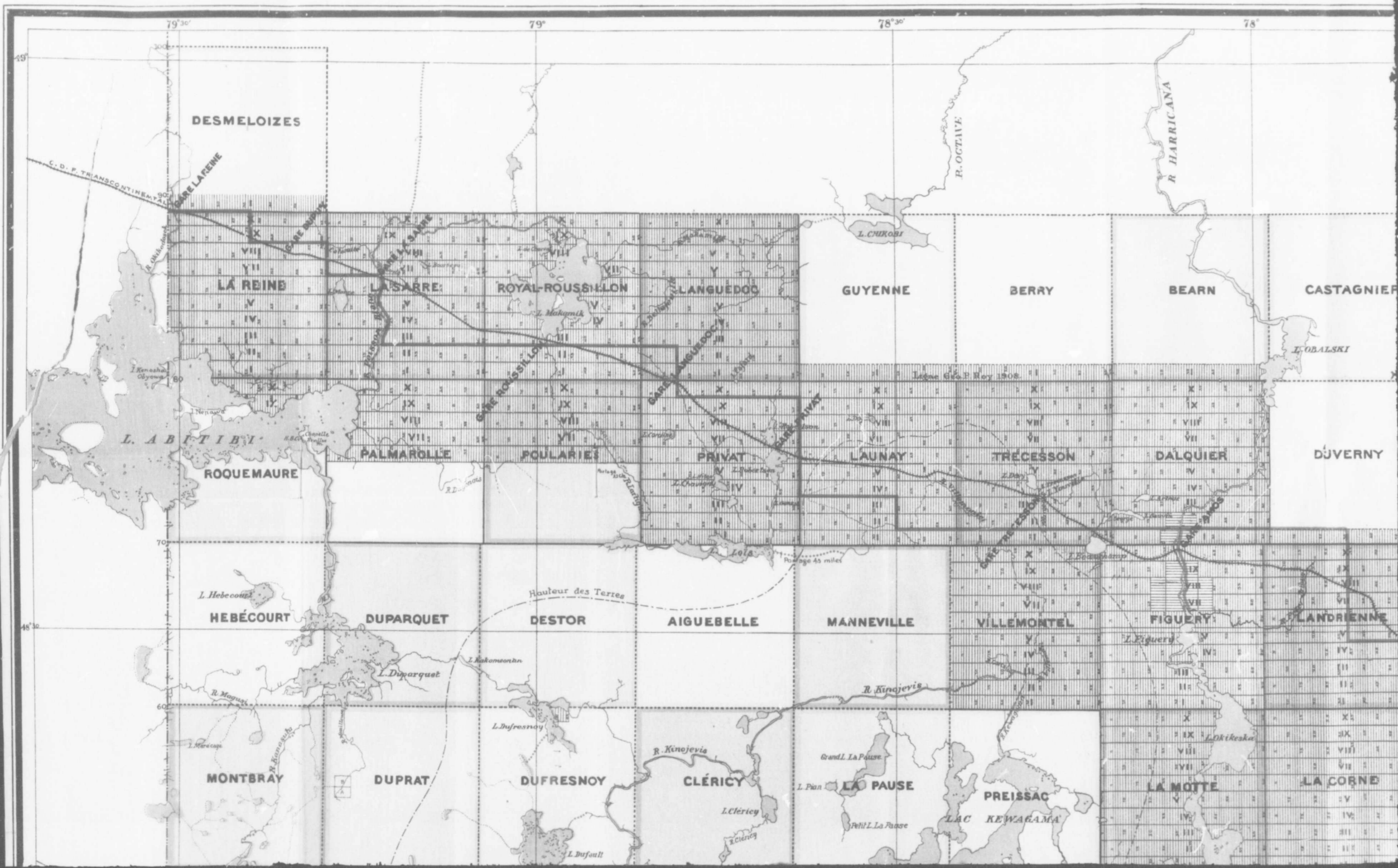
N. B.—Pour brochures, cartes régionales, se rapportant à l'Immigration, à la Colonisation, aux Mines, à la Chasse et à la Pêche, prière de s'adresser aussi au No. 82 rue St-Antoine. L'envoi par poste de brochures et de cartes est franc de port.

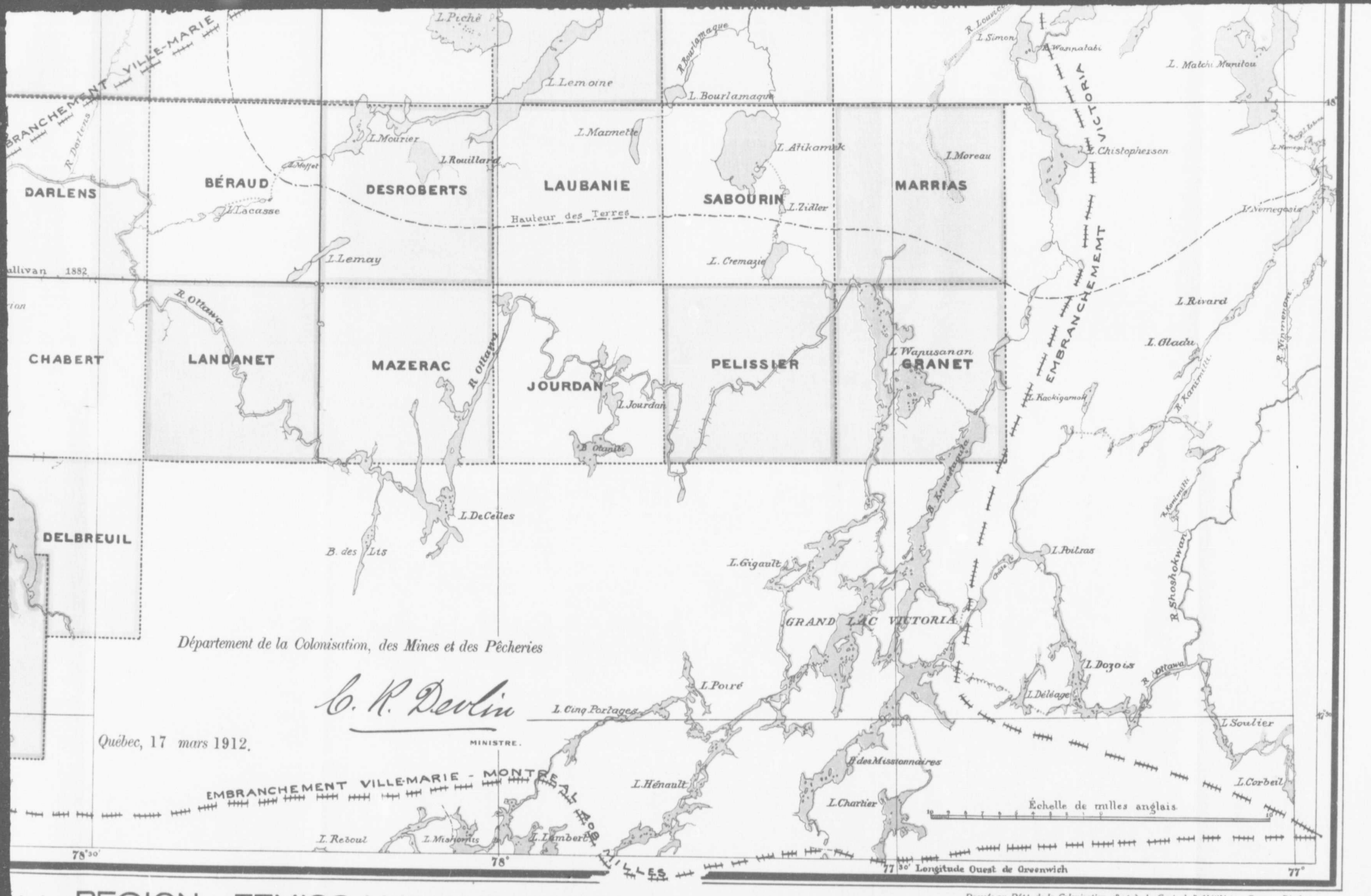
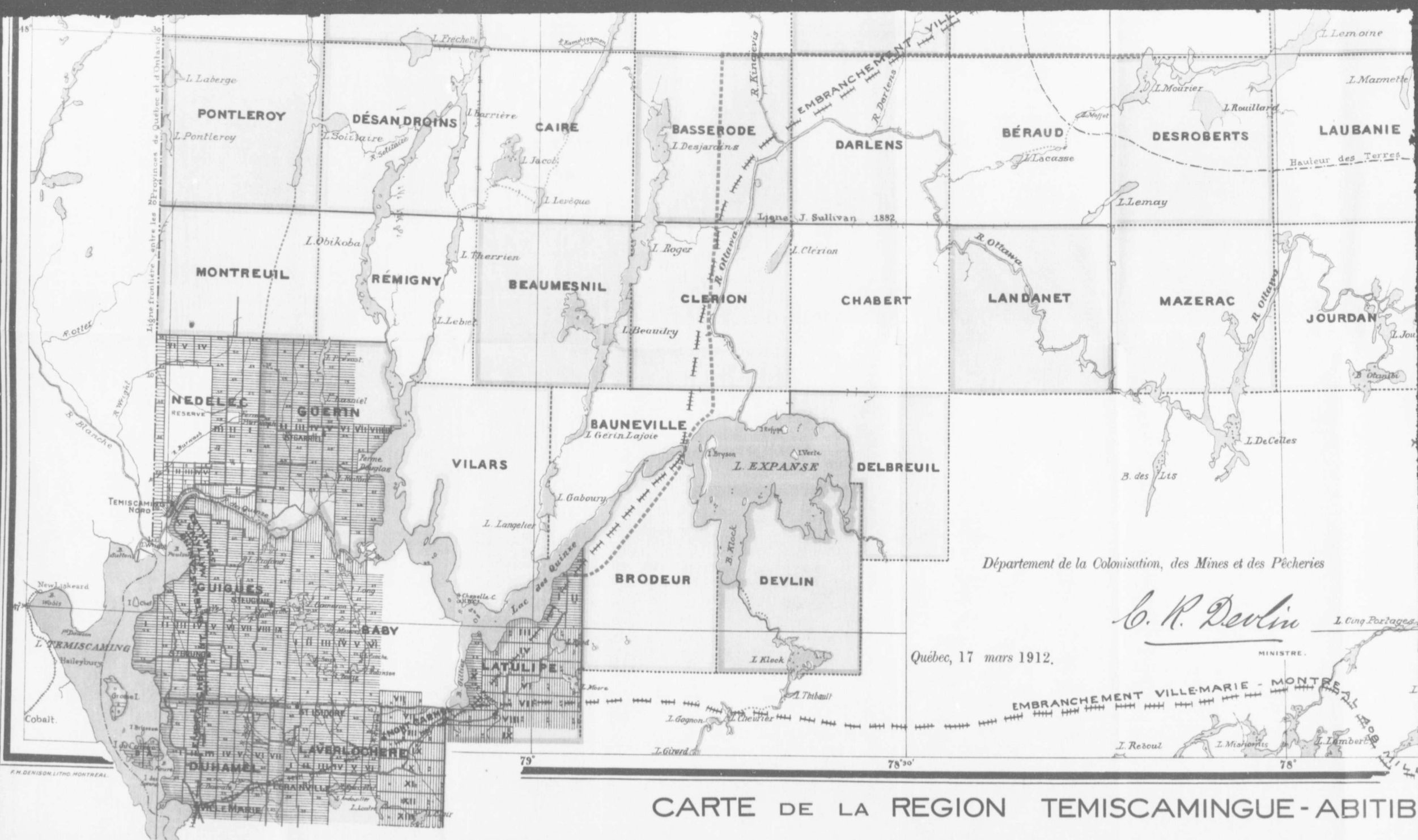
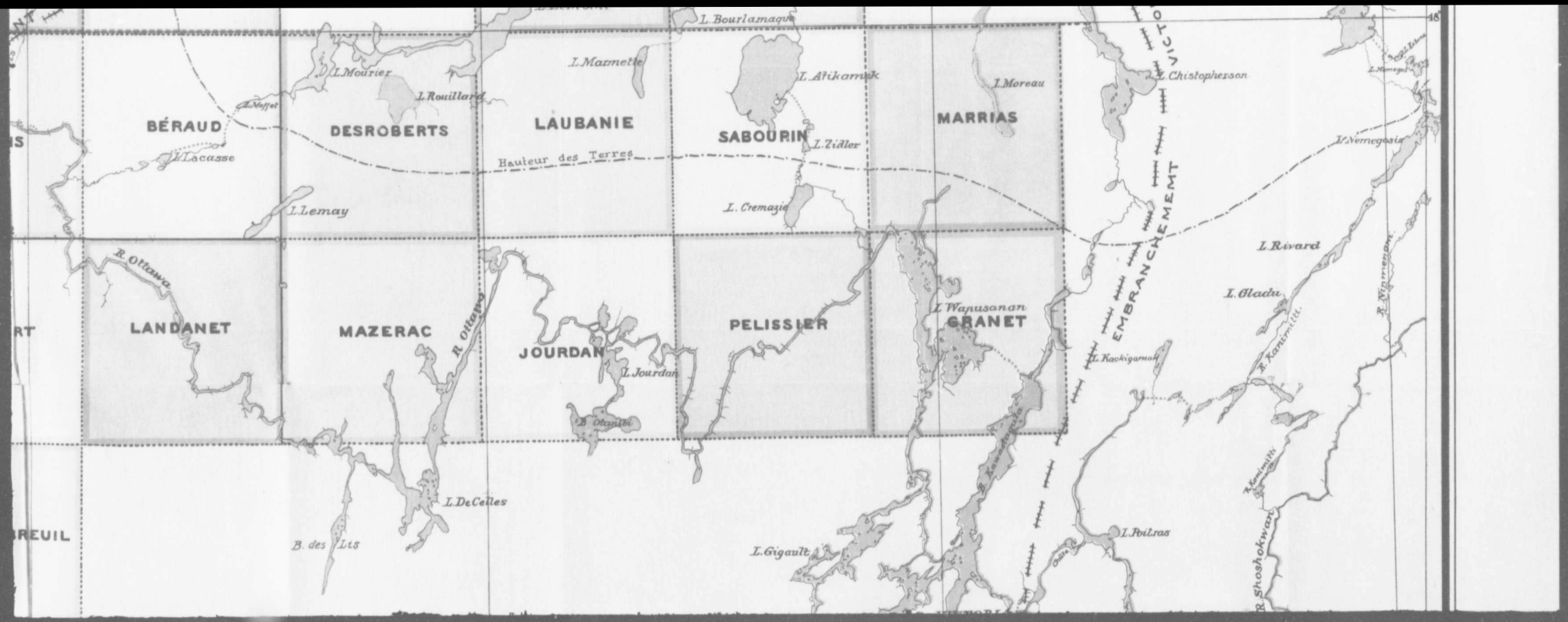
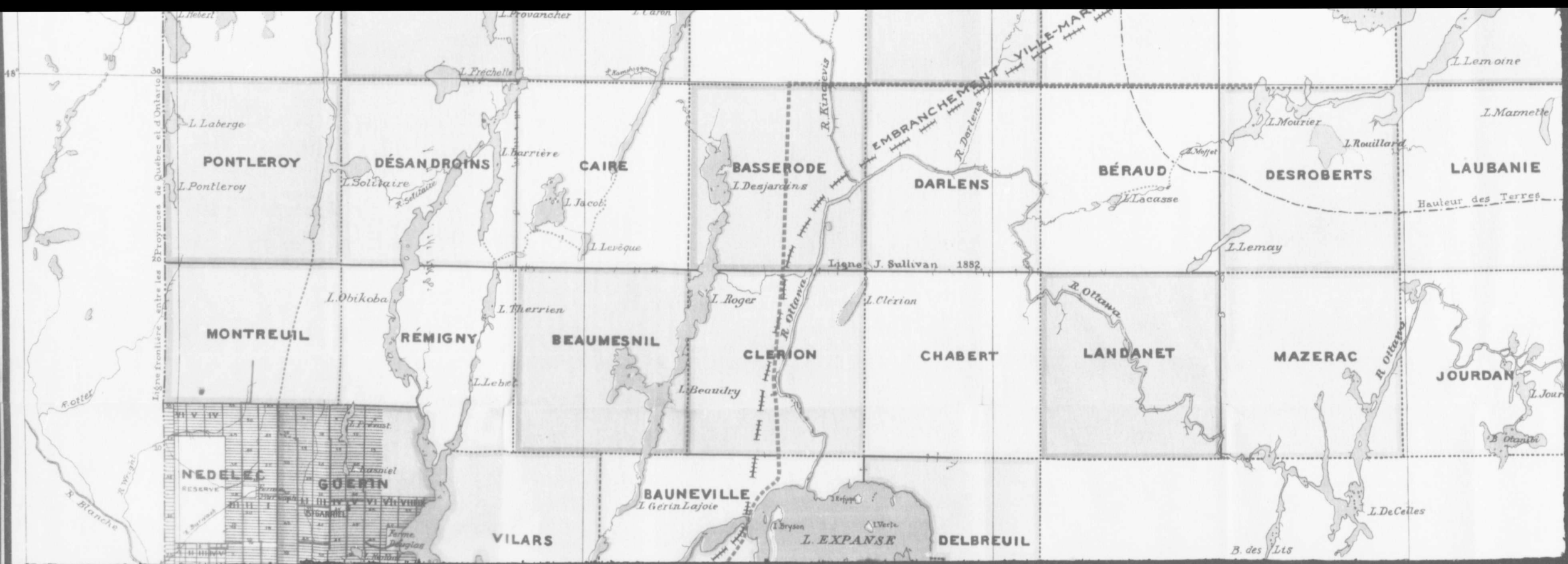


TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Avant-Propos.....	6
Description du pays.....	6
Sol.....	10
Forêt.....	13
Climat.....	14
Faune.....	18
Défrichement.....	18
Cantons ouverts à la colonisation.....	19
Canton La Reine.....	19
Canton Desmeloizes.....	20
Canton Lasarre.....	21
Canton Royal-Roussillon.....	22
Canton Poularies.....	23
Canton Languedoc.....	24
Canton Privat.....	25
Cantons Launay et Trécesson.....	26
Canton Villemontel.....	26
Canton Figuéry.....	30
Canton Dalquier.....	30
Canton Lamotte.....	31
Canton Landrienne.....	33
Canton Barraute.....	34
Canton Piedmont.....	35
Canton Courville.....	35
Canton Carpentier.....	36
Canton Senneterre.....	36
Résultats de l'inspection générale des lots dans l'Abitibi.....	40

	Pages
Recensement général des colons.....	41
Centres de colonisation et emplacements de village.....	42
Agent des Terres pour le territoire de l'Abitibi.....	46
Conditions d'établissements sur les lots.....	46
Moyen de transport et tarifs de faveur pour les colons.....	48
Avis important.....	51
Organisation religieuse, civile, etc.....	51
Nouveaux noms géographiques dans l'Abitibi.....	53
Quelques dates de l'histoire de la colonisation dans l'Abitibi...	55
Conditions de succès.....	58
Pour les Canadiens des Etats-Unis.....	58
Conclusion	59





CARTE DE LA REGION TEMISCAMINGUE - ABITIBI

LA REGION TEMISCAMINGUE - ABITIBI

Dressé au Dpt. de la Colonisation, d'après la Carte de l'Abitibi par Gustave Kiefner.